rice s'introduit dans la chambre de Mme Caussade. Ici se place une scène très-applaudie par les uns et énergiquement blâmée par les autres. M. Sardou n'a pas craint de présenter un amoureux hardi jusqu'à la brutalité en face d'une femme effarée, tremblante; il y a un moment où l'on peut craindre un viol. Mme Caussade s'échappe, l'éveil est donné à toute la maison, et voilà tous les personnages sur pied. Quel sera le dénoûment? Le voici. On lit devant Caussade un *fait-divers* qui raconte le suicide d'un mari trompé; Caussade, prenant un pistolet, sort précipitamment, tout le monde est glacé d'effroi... On entend un coup de feu; plus de doute, Caussade s'est tué. Ah! bien oui! Regardez-le rentrer en scène, tenant à la main un renard qui, depuis trois jours dévorait ses cactus! Les personnages et les spectateurs en sont pour leur émotion. « Ainsi, dit M. Paul de Saint-Victor, cette montagne de terreurs et d'émotions accumulées pendant deux actes accouche d'un renard! Certes le tour est bien joué, mais c'est un tour. Ce dénoûment en queue de renard ridiculise le mari. Décidément, Caussade est né sous l'astre des Sganarelles. Que dire d'un homme également ému le même jour par le péril qui menace son honneur et par le danger que courent ses cactus? Du même élan, dont il poursuivait l'amant de sa femme, il se rejette dans la chasse à la petite bête. M. Sardou, lui aussi, chasse la petite bête dans ses comédies, une petite bête à pattes de mouche qui lui fait tendre des pièges microscopiques et lui suggère d'imperceptibles malices. »

INTIMÉ, ÉE (ain-ti-mé) part. passé du v. Intimer. Signifié, ordonné, prescrit avec autorité : *Ordre* INTIMÉ.

— Jurispr. Cité en justice, particulièrement en appel : *Déclarer le défendeur bien* INTIMÉ.

— Substantiv. Personne intimée : *Entendre les défenses de l'*INTIMÉ.

INTIMEMENT adv. (ain-ti-me-man — rad. *intime*). D'une manière intime, étroite, qui va au fond des choses : *L'indiscrétion qui veut savoir, ou la curiosité, se lie* INTIMEMENT *à l'indiscrétion qui révèle.* (Théry.) *La gloire des lettres et des sciences est* INTIMEMENT *liée à la liberté de la presse.* (Dupin.)

— Profondément, au fond de l'âme : *Je suis* INTIMEMENT *convaincu qu'il est coupable de ce dont on l'accuse.*

INTIMER v. a. ou tr. (ain-ti-mé — lat. *intimare*, introduire, par suite faire connaître, déclarer, savoir, et finalement conjoindre, de *intimus*, intime). Signifier, déclarer avec autorité : *On lui* INTIMA *l'ordre de partir dans les vingt-quatre heures.*

— Jurispr. Signifier légalement : *Il lui a fait* INTIMER *la vente de ses meubles.* ‖ Appeler en justice, et particulièrement assigner devant une juridiction supérieure, pour voir réformer un premier jugement : *Il l'a* INTIMÉ *en son propre et privé nom.*

— Dr. canon. *Intimer un concile*, Assigner le lieu et le temps où ce concile devra se tenir.

INTIMIDABLE adj. (ain-ti-mi-da-ble — rad. *intimider*). Que l'on peut intimider; qui est facile à intimider : *Malheureusement pour le roi, M. de Choiseul était un des hommes les moins* INTIMIDABLES *du royaume.* (Alex. Dum.)

INTIMIDANT, ANTE adj. (ain-ti-mi-dan, an-te — rad. *intimider*). Qui intimide : *Sévérité* INTIMIDANTE.

INTIMIDATEUR, TRICE adj. (ain-ti-mi-dateur, tri-se — rad. *intimider*). Qui intimide, qui est propre à intimider : *Discours* INTIMIDATEUR. *Mesures* INTIMIDATRICES.

INTIMIDATION s. f. (ain-ti-mi-da-si-on — rad. *intimider*). Action d'intimider; résultat de cette action : *Agir par* INTIMIDATION. *Système d'*INTIMIDATION. *L'*INTIMIDATION *est un principe usé qui a fait son temps.* (E. de Gir.)

INTIMIDÉ, ÉE (ain-ti-mi-dé) part. passé du v. Intimider. A qui l'on a inspiré de la crainte, de la timidité : *Accusé* INTIMIDÉ *par les questions du président. Population* INTIMIDÉE *par des mesures despotiques.*

INTIMIDER v. a. ou tr. (ain-ti-mi-dé — du préf. *in*, et de *timide*). Inspirer de la crainte, de la timidité à : INTIMIDER *un enfant en le menaçant des verges. C'est un garçon difficile à* INTIMIDER. *La lumière* INTIMIDE *le vice; la nuit lui rend toutes ses forces.* (J. de Maistre.)

S'intimider v. pr. Etre intimidé, prendre peur : S'INTIMIDER *pour un rien.*

INTIMITÉ s. f. (ain-ti-mi-té — rad. *intime*). Qualité de ce qui est intime, essentiel : *L'*INTIMITÉ *des rapports qui unissent les différentes parties d'un système. Voulez-vous avoir tout le secret d'un peuple, il est certain qu'il faut entrer dans l'*INTIMITÉ *de sa religion.* (E. Quinet.)

— Relations intimes, liaison étroite : *L'*INTIMITÉ *est indiscrète; elle trahit les défauts et les travers de chacun.* (P. Janet.)

INTINCTION s. f. (ain-tain-ksi-on — du préf. *in*, et du lat. *tinctus*, trempé). Liturg. Mélange que fait le prêtre, avant la communion, d'une fraction de l'hostie avec le vin consacré.

INTIRABLE adj. (ain-ti-ra-ble — du préf. *in*, et de *tirer*). Que l'on ne peut tirer : *Epreuve* INTIRABLE.

INTITULATION s. f. (ain-ti-tu-la-si-on — rad. *intituler*). Action d'intituler; formule, inscription qui sert de titre : *L'*INTITULATION *d'un ouvrage. Une fausse* INTITULATION. *C'est sous Achaz même qu'Isaïe a prophétisé, comme le porte l'*INTITULATION *de sa prophétie.* (Boss.)

INTITULÉ, ÉE (ain-ti-tu-lé) part. passé du v. Intituler. Qui a pour titre : *Le célèbre ouvrage* INTITULÉ *de la Sagesse n'est guère qu'une rédaction plus méthodique et une ordonnance plus régulière de tout ce qu'on trouve dans les* Essais *de Montaigne.* (Ste-Beuve.)

— Jurispr. Qui porte en tête une formule : *Les expéditions des jugements doivent être* INTITULÉES *comme les lois.*

— s. m. Jurispr. Formule qui se met en tête d'un acte, d'un jugement : *Un acte n'est point exécutoire s'il ne porte pas d'*INTITULÉ.

> L'*intitulé* sera tel que l'on doit le faire,
> Et l'on le réduira dans le style ordinaire.
> REGNARD.

‖ *Intitulé d'inventaire*, Partie de l'inventaire où se trouvent indiqués les noms, professions et demeures des ayants droit et requérants.

INTITULER v. a. ou tr. (ain-ti-tu-lé — du lat. *in*, sur, et de *titulus*, titre). Donner un titre, donner pour titre à : *Je ne sais comment* INTITULER *cette nouvelle.*

— Par ext. Appeler, nommer : *On* INTITULE *volontiers bons nageurs les gens noyés, parce que cela donne plus de piquant au récit.* (A. Karr.)

— Jurispr. Mettre une formule en tête de : INTITULER *un jugement, un acte, une loi.*

S'intituler v. pr. Se donner le nom, le titre de : *Il* S'INTITULE *marquis. Tel abbé qui* S'INTITULE *frère se fait appeler monseigneur par ses moines.* (Volt.)

INTOLÉRABILITÉ s. f. (ain-to-lé-ra-bi-li-té — rad. *intolérable*). Caractère de ce qui est intolérable : *L'*INTOLÉRABILITÉ *de ses prétentions.*

INTOLÉRABLE adj. (ain-to-lé-ra-ble — du préf. *in*, et de *tolérable*). Qu'on ne saurait tolérer, qui n'est plus tolérable : *Une tyrannie* INTOLÉRABLE. (Scribe.) ‖ Qui est très-fatigant, qu'on ne peut supporter : *Une chaleur* INTOLÉRABLE. *Des douleurs* INTOLÉRABLES. *Qu'est-ce qui rend un mal quelconque* INTOLÉRABLE? *C'est la durée.* (J.-J. Rouss.) ‖ Dont on ne saurait supporter la conduite, les actes, les paroles : *Un taquin* INTOLÉRABLE. *Un farceur* INTOLÉRABLE.

INTOLÉRABLEMENT adv. (ain-to-lé-ra-ble-man — rad. *intolérable*). D'une manière intolérable : *Il est* INTOLÉRABLEMENT *bavard.*

INTOLÉRANCE s. f. (ain-to-lé-ran-se — du préf. *in*, et de *tolérance*). Défaut de tolérance, d'aptitude à supporter ce qu'on désapprouve : *L'*INTOLÉRANCE *est un lierre qui s'attache aux religions et aux Etats, qui les enchaîne et les dévore.* (Turgot.) *L'*INTOLÉRANCE *n'est permise que contre l'*INTOLÉRANCE. (Mme E. Bachi.)

> L'*intolérance*, front levé,
> Reprendra son allure;
> Les protestants n'ont pas trouvé
> D'onguent pour la brûlure.
> BÉRANGER.

‖ Violence exercée contre les dissidents en matière religieuse; condamnation de ceux qui ne pensent pas comme nous en matière de foi : *Si je faisais une religion, je mettrais l'*INTOLÉRANCE *au rang des sept péchés mortels.* (Volt.) *Prêcher l'*INTOLÉRANCE, *c'est soumettre la foi à la police, c'est donner un démenti à la primitive Eglise, c'est justifier la raison d'Etat et la cruauté des Césars.* (Laboulaye.)

— **Encycl.** V. TOLÉRANCE.

INTOLÉRANT, ANTE adj. (ain-to-lé-ran, an-te — du préf. *in*, et de *tolérant*). Qui manque de tolérance; qui ne veut pas souffrir les opinions, les croyances d'autrui, surtout en matière religieuse : *Un homme* INTOLÉRANT *mérite de recevoir des coups de bâton.* (Frédéric II.) *Voulez-vous faire des impies et des hypocrites, montrez-vous fanatiques et* INTOLÉRANTS. (Chateaub.)

— Substantiv. Personne intolérante : *Il faut être tolérant même pour les* INTOLÉRANTS, *et ne haïr que les persécuteurs.* (Le cardinal de Belloy.)

INTOLÉRANTISME s. m. (ain-to-lé-ran-ti-sme — rad. *intolérant*). Sentiment de ceux qui ne veulent souffrir d'autre croyance que la leur : *L'*INTOLÉRANTISME *a inondé la terre de sang.*

INTOLÉRÉ, ÉE adj. (ain-to-lé-ré — du préf. *in*, et de *toléré*). Qui n'est pas toléré : *Culte* INTOLÉRÉ.

INTONATION s. f. (ain-to-na-si-on — du préf. *in*, et du lat. *tonus*, ton). Mus. Action ou manière d'attaquer une note ou de commencer un chant : *Une* INTONATION *fausse. Une* INTONATION *juste, puissante, vigoureuse.* ‖ Dans le plain-chant, Ton propre d'un morceau de chant : *L'*INTONATION *de ce psaume est de tel ton.* (Acad.)

— Par ext. Tons variés que l'on fait entendre en parlant ou en lisant : *Dans* repasser, détrôner, goûter, *l'a, l'o et l'ou sont plus renflés et plus sourds que dans* placer, raisonner, douter; *mais l'*INTONATION *est la même.* (Marmontel.) ‖ Accent tonique : *Le français n'a pas moins que les autres langues romanes gardé l'*INTONATION *sur la syllabe accentuée en latin.* (E. Littré.)

— Art milit. Ton spécial à chaque arme, dans le commandement : *L'*INTONATION *dans l'infanterie, la cavalerie, l'artillerie.*

INTONS adj. (ain-tonss — du préf. *in*, et du lat. *tonsus*, tondu). Techn. S'est dit d'un livre qui n'a pas été rogné : *Livre* INTONS.

INTORCETTA (Prosper), jésuite, missionnaire napolitain en Chine, né à Piazza en 1625, mort en 1696. Il arriva dans la province de Kiau-si en 1659, avec seize autres jésuites. Ils y établirent des églises et firent de nombreux prosélytes. La fermeté dont fit preuve le père Intorcetta, et surtout son immense savoir, le sauva, lui et ses confrères, dans les grandes persécutions de 1664 et 1690. Ses ouvrages sur la Chine sont aussi rares qu'estimés. Nous citerons : le *Taï-Hio*, texte original avec traduction latine du P. de Costa, imprimé à Kien-Tchong-Fou (1662); le *Tchoung-Young* ou *Sinarum scientia politico-moralis* (Goa, 1667, in-fol.); *Testimonium de cultu sinensi* (Lyon, 1700, in-8°); *Compendiosa narratione dello stato della missione cinese* (Rome, 1671).

INTORSION s. f. (ain-tor-si-on — du préf. *in*, et de *torsion*). Hist. nat. Enroulement du dehors en dedans.

INTOUCHABLE adj. (ain-tou-cha-ble — du préf. *in*, et de *touchable*). Qui ne peut être touché : *Argent* INTOUCHABLE.

INTOUM s. m. (ain-toumm). Bot. Plante du genre bellis, de la famille des corymbifères, dont le suc est employé par les nègres de la Guinée pour augmenter la couleur noire de leur peau.

INTOXICANT, ANTE adj. (ain-to-ksi-kan, an-te — rad. *intoxiquer*). Qui produit l'empoisonnement : *Gaz* INTOXICANT. *Substance* INTOXICANTE.

INTOXICATION s. f. (ain-to-ksi-ka-si-on — rad. *intoxiquer*). Empoisonnement : INTOXICATION *par l'acide carbonique.* INTOXICATION *par les miasmes.* INTOXICATION *paludéenne.* INTOXICATION *saturnine.*

— **Encycl.** V. EMPOISONNEMENT.

INTOXIQUÉ, ÉE (ain-to-ksi-ké) part. passé du v. Intoxiquer : *Sang* INTOXIQUÉ.

INTOXIQUER v. a. ou tr. (ain-to-ksi-ké — lat. *intoxicare*; de *in*, dans, et de *toxicum*, poison). Empoisonner, imprégner de substances toxiques. INTOXIQUER *le sang, les humeurs.*

INTRA, ville du royaume d'Italie, à 48 kilom. N. de Novare, sur la rive occidentale du lac Majeur; 5,000 hab. Manufactures de miroirs et de cristaux; filature de coton, fabriques de chapeaux et de toiles, blanchisseries et teintureries. Au moyen de son petit port, cette ville fait un grand commerce de transit entre la Suisse et l'Italie.

INTRACÉ, ÉE adj. (ain-tra-sé — du préf. *in*, et de *tracé*). Qui n'est pas tracé : *Chemin* INTRACÉ.

INTRACRANIEN, IENNE adj. (ain-tra-kra-ni-ain, iè-ne — du lat. *intra*, dans, et de *crâne*). Qui est ou se passe dans l'intérieur du crâne : *Innervation* INTRACRANIENNE.

INTRACRESCENT, ENTE adj. (ain-tra-krès-san, an-te — du lat. *intra*, dedans; *crescens*, croissant). Hist. nat. Qui croît en dedans.

INTRADE s. f. (ain-tra-de — du lat. *intrare*, entrer). Dr. cout. En Picardie, Somme payée au propriétaire d'une ferme ou d'une pièce de terre, à chaque changement de fermier : *Le droit d'*INTRADE *perçu par le propriétaire se lie étroitement à l'usage abusif connu en Picardie sous le nom de* droit de marché.

INTRADERMIQUE adj. (ain-tra-dèr-mi-ke — du lat. *intra*, entre, et de *derme*). Situé dans l'épaisseur de la peau : *Coloration* INTRADERMIQUE.

INTRADILATÉ, ÉE adj. (ain-tra-di-la-té — du lat. *intra*, en dedans, et de *dilaté*). Hist. nat. Qui est plus large du côté interne que du côté externe : *Squames* INTRADILATÉES.

INTRADOS s. m. (ain-tra-do — de *intra*, et de *dos*). Archit. Surface intérieure d'une voûte.

INTRADUISIBLE adj. (ain-tra-dui-zi-ble — du préf. *in*, et de *traduisible*). Qu'il est impossible de traduire : *Passage* INTRADUISIBLE. *Mot* INTRADUISIBLE.

INTRADUIT, UITE adj. (ain-tra-dui, ui-te — du préf. *in*, et de *traduit*). Qui n'a pas encore été traduit : *Ouvrage* INTRADUIT.

INTRAFOLIÉ, ÉE adj. (ain-tra-fo-li-é — du lat. *intra*, entre; *folium*, feuille). Qui naît entre les feuilles ou en dedans des feuilles : *Pédoncules* INTRAFOLIÉS.

INTRAHÉPATIQUE adj. (ain-tra-é-pa-ti-ke — du lat. *intra*, entre, et de *hépatique*). Anat. Qui est situé dans l'intérieur du foie : *Région* INTRAHÉPATIQUE.

INTRA-ILIO-FÉMORAL adj. (ain-tra-i-li-o-fé-mo-ral — du lat. *intra*, entre; *ilia*, flancs, et de *fémoral*). Anat. Se dit d'un des muscles de la cuisse de la grenouille.

— Substantiv. : *L'*INTRA-ILIO-FÉMORAL.

INTRAIRE adj. (ain-trè-re — du lat. *intra*, dedans). Bot. Se dit de l'embryon, lorsqu'il est renfermé dans l'albumen.

INTRAITABLE adj. (ain-trè-ta-ble — du préf. *in*, et de *traitable*). Qui est d'un commerce difficile, qui est hautain, inabordable : *Un homme* INTRAITABLE. *Un orgueil* INTRAITABLE. *Ceux qui croient n'avoir plus besoin d'autrui deviennent* INTRAITABLES. (Vauven.) *Un sénat aristocratique est le plus* INTRAITABLE *des maîtres.* (Guizot.) ‖ Exigeant, roide, qui ne cède pas, qui n'entend pas raison : *Un créancier* INTRAITABLE.

> Mais souvent sur ses vers un auteur *intraitable*
> A les protéger tous se croit intéressé.
> BOILEAU.

INTRAMARGINAL, ALE adj. (ain-tra-mar-ji-nal, a-le — du lat. *intra*, en dedans, et de *marginal*). Hist. nat. Qui est placé en dedans de la marge, des bords.

INTRAMÉDULLAIRE adj. (ain-tra-mé-dul-lè-re — du lat. *intra*, en dedans, et de *médullaire*). Anat. Qui est au dedans de la moelle : *Trajet* INTRAMÉDULLAIRE *des racines d'un nerf.*

INTRAMERCURIEL, ELLE adj. (ain-tra-mèr-ku-ri-el, è-le — du lat. *intra*, en dedans, et de *mercure*). Astron. Qui est situé entre la planète Mercure et le soleil : *On croit à l'existence d'une planète* INTRAMERCURIELLE. *Le docteur Lescarbault prétendit avoir découvert une planète* INTRAMERCURIELLE, *qu'on se hâta de baptiser du nom de Vulcain.*

INTRA-MUROS adv. (ain-tra-mu-ross — mots lat. qui signif. *en dedans des murs*). Dans l'enceinte des murs, dans l'intérieur de la ville : *Habiter* INTRA-MUROS.

— Adjectiv. : *Quartiers* INTRA-MUROS. *L'église de Saint-Jean* INTRA-MUROS.

INTRAMUSCULAIRE adj. (ain-tra-mu-sku-lè-re — du lat. *intra*, en dedans, et de *musculaire*). Anat. Qui est situé en dedans des muscles : *Vaisseaux* INTRAMUSCULAIRES.

INTRANSITIF, IVE adj. (ain-tran-si-tiff, i-ve — du préf. *in*, et de *transitif*). Gramm. Se dit des verbes qui expriment un état ou une action qui ne passe pas hors du sujet : Dormir, voyager, tomber *sont des verbes* INTRANSITIFS. ‖ Qui est propre aux verbes intransitifs : *Forme* INTRANSITIVE. *Signification* INTRANSITIVE.

— Gramm. V. la note du mot NEUTRE.

INTRANSMISSIBLE adj. (ain-tran-smi-si-ble — du préf. *in*, et de *transmissible*). Qui ne peut pas se transmettre : *Le péché est essentiellement* INTRANSMISSIBLE *et individuel.* (Lamenn.)

INTRANSMUABLE adj. (ain-tran-smu-a-ble — du préf. *in*, et de *transmuable*). Qui ne peut être transmuté. ‖ On dit aussi INTRANSMUTABLE.

— Entom. Se dit quelquefois des insectes qui ne subissent pas de métamorphose.

INTRANSPORTABLE adj. (ain-tran-spor-ta-ble — du préf. *in*, et de *transportable*). Qui ne peut être transporté : *Vins* INTRANSPORTABLES.

INTRANT s. m. (ain-tran — du lat. *intrans*, qui entre). Nom donné autrefois à celui qui, dans l'Université de Paris, était choisi par l'une des quatre nations pour élire le recteur.

INTRA-OCULAIRE adj. (ain-tra-o-ku-lè-re — du lat. *intra*, entre, et de *oculaire*). Anat. Qui est situé dans l'intérieur de l'œil : *Chambre* INTRAOCULAIRE.

INTRAPELVIEN, IENNE adj. (ain-tra-pèl-viain, iè-ne — du lat. *intra*, entre, et de *pelvien*). Anat. Qui est situé dans l'intérieur du bassin : *Cavité* INTRAPELVIENNE.

INTRAPELVITROCHANTÉRIEN adj. m. (ain-tra-pèl-vi-tro-kan-té-riain — du lat. *intra*, en dedans; *pelvis*, bassin, et de *trochantérien*). Anat. Se dit d'un des muscles de la cuisse.

INTRAPÉTIOLAIRE adj. (ain-tra-pé-si-o-lè-re — du lat. *intra*, en dedans, et de *pétiole*). Bot. Qui est placé entre les pétioles.

INTRAPULMONAIRE adj. (ain-tra-pul-mo-nè-re — du lat. *intra*, en dedans, et de *pulmonaire*). Qui est ou se passe dans les poumons : *Le travail* INTRAPULMONAIRE *de la respiration.*

INTRARACHIDIEN, IENNE adj. (ain-tra-ra-chi-diain, iè-ne — du lat. *intra*, entre, et de *rachidien*). Anat. Qui est situé dans l'intérieur du rachis : *La moelle* INTRARACHIDIENNE.

INTRATROPICAL, ALE adj. (ain-tra-tro-pi-kal, a-le — du lat. *intra*, en dedans, et de *tropical*). Syn. d'INTERTROPICAL.

INTRA-UTÉRIN, INE adj. (ain-tra-u-té-rain, i-ne — du lat. *intra*, en dedans, et de *utérus*). Qui a lieu dans l'intérieur de l'utérus : *La mère fournit seule au développement du fœtus, pendant toute la durée de la vie* INTRA-UTÉRINE. (Chomel.) *La vie des acéphales ne dure pas au delà de la période* INTRA-UTÉRINE. (A. Le Pileur.)

INTRAVASCULAIRE adj. (ain-tra-va-sku-lè-re — du lat. *intra*, en dedans, et de *vasculaire*). Bot. Qui est à l'intérieur des vaisseaux : *Parenchyme* INTRAVASCULAIRE.

INTRAVERSABLE adj. (ain-tra-vèr-sa-ble — du préf. *in*, et de *traverser*). Que l'on ne peut traverser : *Déserts* INTRAVERSABLES.

INTRAVERTÉBRÉ, ÉE adj. (ain-tra-vèr-té-bré — du lat. *intra*, en dedans, et de *vertébré*). Dont les vertèbres sont à l'intérieur du corps : *Animaux* INTRAVERTÉBRÉS.

IN-TRENTE-DEUX adj. (ain-tran-te-deu — du préf. *in*, et de *trente-deux*). Se dit d'un format dans lequel la feuille est pliée en trente-deux feuillets ou soixante-quatre pages : *Format* IN-TRENTE-DEUX. *Ouvrage* IN-TRENTE-DEUX. *Volume* IN-TRENTE-DEUX. ‖ On écrit souvent in-32.

— s. m. Volume in-trente-deux : *Un* IN-TRENTE-DEUX.

IN-TRENTE-SIX adj. (ain-tran-te-siss — du préf. *in*, et de *trente-six*). Se dit d'un format dans lequel la feuille est pliée en trente-six feuillets ou soixante-douze pages : *Format* IN-TRENTE-SIX. *Volume* IN-TRENTE-SIX. ‖ On écrit souvent in-36.

— s. m. Volume in-trente-six : *Des* IN-TRENTE-SIX.

INTRÉPIDE adj. (ain-tré-pi-de — du préf. *in*, et du lat. *trepidus*, tremblant). Brave, qui affronte courageusement le péril : *Un homme* INTRÉPIDE. *Un soldat* INTRÉPIDE. *Une âme* INTRÉPIDE. *Avec une gradation lente et ménagée, on rend l'homme et l'enfant* INTRÉPIDES *à tout.* (J.-J. Rouss.)

> On ne va point au grand si l'on n'est *intrépide*.
> GRESSET.

‖ Qui est dit ou fait avec intrépidité; qui dénote de l'intrépidité : *Courage* INTRÉPIDE. *Regards* INTRÉPIDES.

> Coligny l'attendait d'un visage *intrépide*.
> VOLTAIRE.

— Entreprenant; plein d'ardeur et de persévérance : *Voyageur* INTRÉPIDE. *Menteur* INTRÉPIDE. *Buveur* INTRÉPIDE. *Je défie le plus* INTRÉPIDE *lecteur de lire plus d'une page à la fois du poëme de M. de Bernis.* (Grimm.) *Les novateurs les plus* INTRÉPIDES *sentent qu'ils ont besoin de l'opinion.* (Aug. Thierry.)

— Substantiv. Fam. Personne intrépide; personne qui ne recule devant aucun désagrément : *Vous êtes un* INTRÉPIDE *de sortir avec un pareil temps. Malgré quelques* INTRÉPIDES *qui s'obstinent encore à porter des pantalons de coutil ou de nankin, l'été est une saison abolie.* (Th. Gaut.)

— Hist. Nom donné à une coterie d'élégants de la cour de Louis XIII.

— s. f. pl. Arachn. Groupe d'aranéides, formé aux dépens du genre olios.

INTRÉPIDEMENT adv. (ain-tré-pi-de-man — rad. *intrépide*). D'une manière intrépide : *Marcher* INTRÉPIDEMENT *à l'ennemi. Soutenir* INTRÉPIDEMENT *les regards de son maître.*

INTRÉPIDITÉ s. f. (ain-tré-pi-di-té — rad. *intrépide*). Caractère intrépide, fermeté, courage, sang-froid dans le danger : *Faire preuve d'une grande* INTRÉPIDITÉ. *Hasarder sa vie n'est rien, mais hasarder sa gloire est le dernier effort de l'*INTRÉPIDITÉ. (Christine de Suède.)

— Fam. Imperturbabilité, opiniâtreté, persévérance courageuse : *Il y a des esprits fiers, profonds, d'une* INTRÉPIDITÉ *tranquille et opiniâtre, qui s'irritent par les difficultés.* (Volt.)

— **Syn. Intrépidité, bravoure, cœur, courage, hardiesse, vaillance, valeur.** V. BRAVOURE.

INTRICAIRE s. f. (ain-tri-kè-re — du lat. *intricatus*, enchevêtré). Zooph. Genre de polypiers fossiles, de la famille des cellariées.

INTRIGAILLER v. n. ou tr. (ain-tri-ga-llé; *ll* mll. — rad. *intrigue*). Fam. S'occuper d'intrigues mesquines : *S'il n'a pas de talent dans les bureaux, il* INTRIGAILLE *à la Chambre.* (Balz.)

INTRIGAILLEUR, EUSE s. (ain-tri-ga-lleur; *ll* mll. — rad. *intrigailler*). Personne qui intrigaille, qui s'occupe d'intrigues mesquines.

INTRIGANT, ANTE adj. (ain-tri-gan, an-te — rad. *intriguer*). Qui intrigue, qui s'occupe d'intrigues, qui se plaît à l'intrigue : *Un homme* INTRIGANT. *Une femme* INTRIGANTE. *Un caractère* INTRIGANT. *Une famille* INTRIGANTE *et rusée, s'étayant d'un grand crédit au dehors, sape à grands coups les fondements de la république.* (J.-J. Rouss.)

— Substantiv. Personne intrigante : *Une* INTRIGANTE. *Parmi les courtisans, je découvre beaucoup d'*INTRIGANTS *et pas d'amis.* (Louis XIV.)

> C'est un vilain emploi que celui d'*intrigante*.
> REGNARD.

> Ici-bas le bonheur est pour les *intrigants*,
> Et nul profit ne vient à qui ne sollicite.
> LACHAMBEAUDIE.

— Hist. Nom donné aux girondins par les jacobins.

Intrigante (L'), ou L'**École de famille,** comédie en cinq actes et en vers, par Etienne, représentée sur le Théâtre-Français le 6 mars 1813. Cette pièce est une satire politique, et flétrit un abus de pouvoir contre lequel protestera toujours la conscience humaine : l'intervention d'un despote dans les alliances de famille. L'auteur présente une femme intrigante, se vantant d'un crédit imaginaire, mais vraisemblable, promettant et menaçant, au nom du souverain, pour contraindre sa nièce à épouser un homme de la cour. Cette femme est la belle-sœur d'un riche commerçant de Paris. Dans la maison sévère et calme de ce père de famille, elle a introduit, en son absence, le trouble, le bruit, le luxe. Elle a brisé le mariage qu'il voulait pour sa fille, et que sa fille souhaitait dans son cœur; elle a ourdi une intrigue profonde, et veut donner la jeune personne et sa dot à un homme de cour. Le père de famille revient chez lui et s'étonne. L'intrigante a tout renversé au nom de la cour. Il refuse le nouveau mariage qu'elle favorise, elle le menace de la cour, qui, dit-elle, exige ce mariage. Pour se tirer d'embarras, le père de la jeune fille va droit au souverain, et l'intrigante reste impuissante et confondue.

Ce dénoûment était le passe-port de la comédie; celui qui prit le change moins que personne, ce fut Napoléon même, qui voulut juger la pièce dans une représentation à Saint-Cloud. Le sujet de l'*Intrigante* n'était que trop clair; les portraits n'étaient que trop vrais, et trop justes les allusions. Tout le monde savait que le pouvoir impérial dressait des listes d'héritières, qu'il choisissait et imposait les noms, et qu'il jetait, comme des esclaves turques, de nobles et riches filles dans le lit de ses janissaires. On comprend l'audace de la comédie d'Etienne. Plaider la cause de la liberté domestique, c'était accuser un despotisme intolérable. Le poëte avait été servi par son talent presque aussi bien que dans la composition des *Deux Gendres*. L'intrigue de la pièce est faible, mais le style en est brillant, et quant au sujet, quant aux sentiments, de Vigny pense que l'auteur n'avait jamais été mieux inspiré. L'*Intrigante*, qui, d'après de Vigny, arracha à Paris un cri de joie et de ressentiment, fut interdite par Napoléon après la treizième représentation, et supprimée comme brochure.

INTRIGUE s. f. (ain-tri-ghe — du lat. *intricare*, embrouiller). Machination secrète, faite dans le but d'obtenir quelque avantage ou de nuire à quelqu'un : *Les Etats sont bien malades, lorsque la récompense du mérite est devenue le prix de l'*INTRIGUE. (Antisthène.) *Dans le vaste champ de l'*INTRIGUE, *il faut savoir tout cultiver, jusqu'à la vanité d'un sot.* (Beaumarch.) *Rien ne sied moins à la force que l'*INTRIGUE. (Chateaub.)

> Une femme d'esprit est un diable en *intrigue*.
> MOLIÈRE.

> Ne descendons jamais en de lâches *intrigues* :
> N'allons point à l'honneur par de honteuses brigues.
> BOILEAU.

— Commerce de galanterie : *Elle n'a pas vingt ans et elle a déjà eu plusieurs* INTRIGUES.

— Littér. Complication, enchevêtrement de faits et d'actions qui laissent le spectateur ou le lecteur en suspens sur le dénoûment qu'amènera l'auteur : *Une* INTRIGUE *bien conduite. Une* INTRIGUE *compliquée. Il est beaucoup plus facile de comprendre le principe de la machine à vapeur que de saisir l'*INTRIGUE *du* Mariage de Figaro, *ou de tel roman que nous pourrions citer.* (L. Figuier.) ‖ *Comédie d'intrigue*, Celle où l'auteur s'occupe surtout d'intéresser par la multiplicité et la variété des incidents : *Le* Barbier de Séville *est une* COMÉDIE D'INTRIGUE. *Le théâtre espagnol contient surtout des* COMÉDIES D'INTRIGUE.

— **Syn. Intrigues, machinations, manéges, manœuvres, menées, pratiques.** Les *intrigues* sont des façons d'agir plutôt détournées qu'odieuses; elles consistent à faire intervenir beaucoup de personnes dans l'exécution de ses propres desseins, soit en sollicitant leur appui, soit en les poussant à faire certains actes dont on espère tirer parti d'une manière ou d'une autre. Les *machinations*, les *menées* et les *pratiques* ont essentiellement quelque chose de mauvais, sont destinées à nuire; mais les *machinations* sont plus compliquées, les *menées* ne sont que sourdes ou cachées et les *pratiques* sont surtout déloyales et basses. *Manéges* et *manœuvres* ne se prennent pas toujours en si mauvaise part; ce qui les distingue, c'est surtout l'adresse, mais une adresse qui s'attache aux petits moyens; cependant, il y a plus de combinaisons dans les *manœuvres*, tandis que les *manéges* ont quelque chose d'instinctif et sont suggérés instantanément par les circonstances.

— **Encycl.** Art dram. Dans le sens le plus général du mot, l'*intrigue* d'une pièce ne diffère pas de son action; c'est l'ensemble des ressorts qui font mouvoir les personnages, les péripéties par lesquelles l'auteur éveille la curiosité et soutient l'intérêt. L'idée de difficulté, de complication que le mot *intrigue* éveille, n'est qu'accessoire, et l'on ne trouve que dans le théâtre moderne de ces exemples d'*intrigues* laborieuses qui semblent le comble de l'art. Cependant, les anciens tragiques eux-mêmes, si grands et si simples, ont imaginé parfois des *intrigues* qui pouvaient intéresser et émouvoir. Telle est celle de l'*Œdipe roi* de Sophocle; Œdipe, ignorant de sa naissance, recherche le meurtrier de Laïus; Tirésias, le prophète aveugle, lui déclare que les imprécations qu'Œdipe a prononcées contre le meurtrier retomberont sur Œdipe lui-même. De semblables paroles tiennent l'âme du spectateur en suspens. Autre exemple pris dans l'*Electre* du même poëte. Oreste, répandant le faux bruit de sa mort, arrive dans le palais d'Egisthe, qu'il veut massacrer; l'*intrigue* ne se noue-t-elle pas d'une façon saisissante, dans son entrevue avec son ennemi, qui ne soupçonne rien?

Les méprises, fondées sur une ressemblance, comme dans les *Menechmes*, les suppositions d'état qui font qu'une jeune fille libre est vendue comme esclave, ou que le fils de Tranion passe pour être le fils de Démoclès, constituent à peu près toute l'*intrigue* du théâtre comique, grec et latin. Longtemps le théâtre moderne, en France, en Espagne, en Angleterre, a eu recours aux mêmes moyens primitifs, que l'on exploite encore quelquefois dans le vaudeville, en les raffinant par un peu d'ingéniosité. Shakspeare, Calderon, Hardy, Corneille sont pleins de ces inventions, et la simple lecture de la liste des personnages où l'on voit Clitandre, supposé fils de Damis, ou Léonore, supposée fille de don Alvar, suffit aujourd'hui pour nous plonger dans un ennui profond. La comédie de Plaute, basée sur ces sortes d'*intrigues*, la *Casina*, par exemple, où le bonhomme qui sert de plastron à tout le monde se trouve épouser son bouvier, croyant tenir sous le *flammeum* nuptial une jolie esclave, cette comédie est assurément amusante et gaie; mais tout s'use, même les meilleures choses, et il nous faut du nouveau.

Un des meilleurs exemples d'*intrigue* à la mode des anciens est celle de l'*Amphitryon*, telle que l'a arrangée Molière : Amphitryon, de retour, apprend de sa femme, étonnée de le voir sitôt, qu'elle l'a déjà vu la nuit précédente. Voilà notre mari bien perplexe, lui qui est bien sûr qu'il n'est pas revenu la veille; il s'enquiert avec angoisse de sa conduite pendant cette nuit : « Puisque vous demandez un récit de la chose, lui répond Alcmène, vous voulez dire, donc, que ce n'était pas vous? » Sur quoi Amphitryon répond : « Pardonnez-moi, mais j'ai certaine cause qui me fait demander ce récit entre nous. » Sur quoi Alcmène lui raconte qu'ils ont soupé tous les deux, et, qu'après souper, ils s'en furent se coucher. « Ensemble! s'écrie avec rage Amphitryon. — Assurément, repart innocemment Alcmène; ai-je fait quelque mal de coucher avec vous? » Il faut avouer qu'il y a au théâtre peu d'*intrigues* aussi comiques.

Si l'on parcourt le répertoire comique du dernier siècle et des premières années du nôtre, on verra que les trois quarts au moins des pièces sont fondées sur une méprise, soit de personnes, soit de mots, soit d'objets, soit de logement. Celles où, comme dans l'*Amour castillan*, de La Chaussée, une femme se revêt d'habits masculins, celles où, comme dans le *Chevreuil*, un homme est pris pour une femme, et réciproquement, ne sont pas les moins nombreuses. Aujourd'hui, ce genre d'*intrigue* est démodé, et la seule raison à donner, c'est la faveur dont il a joui autrefois.

Lorsqu'il prend fantaisie aux auteurs d'aujourd'hui de nous divertir à l'aide des mêmes moyens, c'est par l'effet d'une convention tacite. L'auteur semble nous dire : « Je vais vous demander une chose impossible et extravagante, par exemple, de croire qu'un ambassadeur peut confondre son cuisinier avec son secrétaire ou que, la rue de la Lune étant baissée de niveau, un locataire prendra un étage pour l'autre. Je sais bien que c'est absurde, mais croyez un moment que c'est arrivé et je me charge de vous faire rire. » On conçoit que ce genre d'*intrigue* demande à être mené lestement; il faut escamoter la chose et filer avec une telle vitesse que le spectateur, emporté de surprises en surprises, de combinaisons en combinaisons, n'ait pas le temps de crier à l'invraisemblance. L'ancien vaudeville y mettait plus de façons, témoin les trois épiciers dans les *Trois chapeaux*, petite pièce jouée récemment (1871) et faite dans le goût de la Restauration. Les auteurs d'alors, Scribe en tête, avaient besoin de plus de préparation que nos vaudevillistes d'à présent, parce qu'ils avaient affaire à un public moins familier avec les détours du jeu. Si les auteurs du *Chapeau de paille d'Italie* avaient posé leurs personnages et leur action avec le même soin méticuleux que Bayard et que Scribe, on eût bien vite été saisi d'impatience. La curiosité étant devenue réellement le seul mobile dramatique, on a besoin de passer plus vite sur les préliminaires de l'action. On veut savoir la fin, et voilà tout. L'auteur qui, au bout de chaque scène, a l'art de placer une phrase qui fasse désirer la scène suivante, comme on a envie de savoir le mot de la charade placée au bas d'un petit journal, est jugé le plus habile entre tous.

Le théâtre de Scribe fournit les meilleurs exemples d'*intrigues* amusantes, sagement et spirituellement menées. *Une chaîne* mérite d'être étudiée à cet égard. On remarquera que l'auteur a toujours soin de prévenir le spectateur, et que le plus clair de son comique est tiré du contraste, toujours plaisant, d'un personnage qui devrait ne rien ignorer, et qui ignore tout, tandis que les auditeurs savent tout, eux qui devraient n'être au courant de rien. Ceux-ci se disent : « Pauvre homme! tu ignores que c'est ta femme qui est dans ce cabinet, et nous, nous le savons. Tu es pris pour dupe, et nous, nous ne le sommes pas. » Le plaisir de la supériorité est pour eux plaisir très-sensible.

Transporté dans la tragédie ou le drame, ce genre d'*intrigue* n'a pas toujours d'effet heureux, témoin l'*Héraclius* de Corneille, qui a inspiré à Boileau cette critique :

> Je me ris d'un auteur qui, lent à s'exprimer,
> De ce qu'il veut d'abord ne sait pas m'informer,
> Et qui, débrouillant mal une pénible *intrigue*,
> D'un divertissement me fait une fatigue.

Corneille n'a pas été plus heureux dans *Clitandre* ou l'*Innocence délivrée*, tragi-comédie aussi incohérente qu'invraisemblable, où une jeune fille, attaquée dans sa vertu, se défend en perçant l'œil de son agresseur. Le drame moderne a fourni de beaux exemples d'*intrigue*. Quelle plus tragique méprise que celle du cinquième acte du *Roi s'amuse* de Victor Hugo! Mais on doit reconnaître que ça été souvent aux dépens des caractères et des passions. L'influence du théâtre espagnol, plus que celle du théâtre shakspearien, a décidé ce mouvement. L'*intrigue*, en effet, n'a jamais été portée si loin que chez Calderon et Lope de Vega. L'abus des coups de théâtre et des méprises, qu'on reproche si justement au théâtre moderne, a pour principe l'imitation de ces deux auteurs. Le théâtre de Victor Hugo, si supérieur, cependant, au théâtre de son époque, offre aussi de ces recherches d'effets violents, qui n'ont presque rien de littéraire. Quand l'*intrigue* est par trop enchevêtrée, embrouillée comme un écheveau de fil qu'on se casse la tête à démêler, elle prend le nom d'*imbroglio*.

Intrigues d'une soubrette (*Tchao-mei-hiang* ou LES), comédie chinoise du répertoire des *Youên-jin-pé-tchong*, c'est-à-dire, les *Cent pièces composées sous les Youên*, ou princes mongols, de 1260 à 1368. La soubrette, dont il est ici question, trompe un académicien; or, il paraît que les académiciens sont gens difficiles à tromper, chez les Chinois du moins. Pe-min-Tchong ouvre ainsi le prologue : « Mon nom de famille est Kié; mon double surnom, Min-Tchong; je suis le frère cadet de Pego-tien. Thsaï-Youan est mon pays natal. A l'âge de cinq ans, je savais lire; à sept ans, je composais avec facilité sur des sujets littéraires; à neuf ans, j'entendais d'un bout à l'autre les six livres canoniques; j'avais fait une étude approfondie de tous les philosophes. Quand je composais une pièce de vers, les lettrés se disputaient pour la copier. Tout le monde me regardait comme un jeune homme d'un mérite accompli. » Voilà dans quels termes Pe-min-Tchong s'annonce, et nous devons convenir que cette exposition, comme toutes celles des pièces chinoises, est des plus primitives. Il s'en faut de beaucoup, toutefois, que toute la pièce soit empreinte de la même ingénuité. La soubrette, qui donne son nom à l'ouvrage, est une soubrette digne de celles de Marivaux, dans les conditions du pays qui l'a produite, avec une teinte de rêverie que n'ont pas nos soubrettes de comédie. Son langage est coloré d'une poésie singulière dont la grâce ne saurait échapper, même à travers la traduction. Veut-elle faire sortir sa maîtresse, afin que celle-ci puisse rencontrer celui qu'elle aime, elle dit : « Mademoiselle, vous voulez encore étudier? Tout à l'heure, étant allée avec madame dans le jardin, qui est derrière la maison, pour brûler des parfums, j'ai remarqué que les sites avaient un charme inexprimable. Si, avec ce ciel pur, par cette belle nuit, nous n'allions pas jouir des agréments que cette délicieuse saison étale, ne serait-ce pas nous montrer insensibles aux charmes du printemps? Qu'est-il besoin d'expliquer les livres? Allons nous promener et nous récréer un peu... » Elle entraîne sa maîtresse au jardin; elle sert d'intermédiaire entre les amants; elle oblige la jeune fille à recevoir un billet du jeune homme et sait calmer une grande colère qui n'est qu'apparente, elle ne s'y méprend pas; bref, elle agit de telle sorte que, en vraie soubrette de comédie, elle finit par faire conclure entre deux personnes, qui jamais n'auraient dû se rencontrer, un mariage d'inclination. Et c'est ici qu'on peut savoir si les Chinois connaissent l'amour et comment ils le connaissent. Fan-Sou, notre soubrette décrit de cette façon le sentiment qui s'est emparé de Pe-min-Tchong : « J'ignorais encore jusqu'à quel point l'amour peut jeter le trouble dans le cœur d'un homme. Celui qui est atteint de ce mal funeste n'écoute plus les conseils de son père et de sa mère; il néglige le soin de son avancement, expose ses jours; il serait capable de se précipiter dans l'eau bouillante et dans les flammes. Après avoir vu la figure de Siao-Man, dès le premier jour, ce jeune homme a oublié de manger; le second jour, il n'a pas dormi; le troisième jour, il est tombé malade; le quatrième jour, il a gardé le lit. » Ne sont-ce pas là de grands symptômes? « Demandez au fils d'Antiochus, amoureux de Stratonice; demandez au jeune malade d'André Chénier, dit M. Hippolyte Lucas, si notre antiquité classique a mieux dépeint les caractères de cette passion? » Cette comédie, dont l'auteur est inconnu, figure au nombre des pièces traduites en français par M. Bazin, sous le titre de *Théâtre chinois* (Paris, 1838, 1 vol. in-8°).

Intrigue et amour (*Kabale und Liebe*), drame de Schiller (1784). L'action toute bourgeoise de cette pièce était presque une nou-

vesanté en Allemagne; le succès fut grand, et l'on place, avec raison, *Intrigue et amour* parmi les meilleures productions de Schiller.
On croit qu'il s'est contenté de dramatiser un fait réel arrivé à la petite cour de Stuttgard. Le fils du premier ministre est amoureux de Louise Miller, la fille d'un simple professeur de musique. Ame noble, cœur généreux, le jeune major veut faire sa femme de celle que sa vertu et ses qualités lui ont fait respecter et aimer; mais son père, diplomate astucieux, qui ne reculerait même pas devant un crime pour conserver la faveur du prince, a d'autres vues. Le prince regnant a pour maîtresse une aventurière anglaise, qu'il désirerait marier, pour la forme, à un de ses courtisans, et le ministre, véritable pied plat, court au-devant de cette faveur déshonorante et propose son fils. Celui-ci proteste, mais en vain; il prie, il menace; le père reste inflexible. Déjà il a fait répandre dans toute la ville la nouvelle de cette union déshonorante. Il ne reste au jeune homme qu'un moyen, celui de supplier la maîtresse du prince elle-même de s'opposer à un pareil mariage; là, seconde douleur : il apprend que c'est milady en personne qui, éprise d'une folle passion pour lui, a suggéré au prince cette combinaison. Désespéré, Ferdinand court chez Louise; il y trouve son père avec des soldats pour arrêter toute la famille. Sa colère et son indignation lui font oublier toute considération et tout lien du sang; il menace son père et l'injurie. Le ministre feint de céder; mais, avec l'aide de son secrétaire, Wann, un prétendant à la main de Louise, il complote un projet machiavélique. Après avoir fait croire à la pauvre fille que son père est enfermé, on lui arrache une lettre dans laquelle elle s'accuse d'une infidélité simulée, et on lui fait jurer de ne jamais révéler que cette preuve lui a été extorquée par force. Elle le jure, quand se peut croire à cette perfidie de Louise et il veut entendre la justification de celle qu'on accuse; mais Louise, fidèle à son serment, reste muette, alors la douleur du jeune homme n'a plus de bornes; il se fait préparer un verre de limonade dans lequel il mêle de l'arsenic, il en boit et il en fait boire à Louise. Tous deux expirent, mais au moment suprême Louise dévoile l'odieuse intrigue de leurs ennemis. Le ministre et son secrétaire se dénoncent réciproquement et sont livrés à la justice.
Ce drame brutal étincelle de beautés du premier ordre; on lui a reproché de pousser à la dislocation de la famille, d'amoindrir le respect filial, etc. Il est malheureux que les classiques auteurs de ces reproches n'aient pas songé qu'il y a bien d'autres horreurs dans tout le théâtre tragique, ancien et moderne. J'ajouterai, si-même sa propre fin, un fait de morale, il lui suffit de respecter les lois éternelles du droit et de la justice. On ne voit pas qu'elles soient violées dans cette pièce. Bien au contraire; et cela suffit.
Intrigue et amour a été souvent imité sur la scène française. Citons : la *Fille du musicien*, drame en trois actes en prose (Porte-Saint-Martin, décembre 1825); *Intrigue et amour*, traduction en cinq actes et en vers, par M. G. de Wailly (Odéon, février 1826).

INTRIGUÉ, ÉE (ain-tri-ghé) part. passé du v. Intriguer. Embarrassé, ne sachant que penser, ne pouvant deviner : *Cet homme fut fort* INTRIGUÉ *dans cette affaire. J'ai été* INTRIGUÉ *de bien des manœuvres pleins d'esprit.*

— Littér. Dont l'intrigue est bien ou mal conduite : *Un acte bien* INTRIGUÉ. *Ce drame est faiblement* INTRIGUÉ. *La comédie grecque, dans les derniers temps, n'était pas mieux* INTRIGUÉE *que la tragédie.* (Marmontel.)

INTRIGUER v. a. ou tr. (in-tri-ghé — lat. *intricare*, embarrasser, embrouiller). Embarrasser, mettre en souci : *Cette lettre anonyme m'*INTRIGUE *énormément. Ce domino bleu m'a* INTRIGUÉ *pendant plus d'une demi-heure.*

— Littér. Conduire l'intrigue de : INTRIGUER *savamment ses pièces. Ce Thomas* INTRIGUAIT *ses pièces comme les Espagnols.* (Volt.)

— v. n. ou intr. S'occuper d'intrigues; faire une intrigue, des intrigues : *Ils* INTRIGUERENT *pour perdre le favori dans l'esprit du roi.*
On n'*intrigue* jamais avec les gens de bien.
AL. DUVAL.

S'intriguer v. pr. Se donner du mal, du mouvement, chercher des biais : *M. de Coëtlogon s'est* INTRIGUÉ *dans toute cette affaire; je suis étonné que cet fut qui fut barre notre chemin.* (Mme de Sév.)
L'âge viril, plus mûr, inspire un air plus sage,
Se pousse auprès des grands, s'*intrigue*, se ménage.
BOILEAU.

— Se mettre en souci, se tourmenter pour comprendre ou deviner : *Quand les filles ont quelque vivacité, elles s'*INTRIGUENT, *elles veulent parler de tout.* (Pén.)

INTRINSÈQUE adj. (ain-train-sè-ke — bas latin *intrinsecus*, que les scolastiques formèrent de l'adverbe latin *intrinsecus*, intérieurement, qui est sans doute formé de *intra*, en dedans, et *secus*, le long de). Qui est intérieur, inhérent, essentiel : *Des qualités* INTRINSÈQUES. *Une propriété* INTRINSÈQUE. *Il y a une forme* INTRINSÈQUE *de la vérité, parce qu'il y a une harmonie de l'âme humaine avec elle.* (E. Scherer.) ¶ Qui existe par soi-même, en dehors de toute convention : *La valeur* INTRINSÈQUE *d'une pièce de monnaie. Les biens*

faits ne doivent pas se peser à leur valeur INTRINSÈQUE, *mais au poids du cœur.* (J.-J. Rouss.)

— Jurispr. Qui est inhérent à un acte en particulier, et ne dépend pas des conditions extérieures, générales pour tous les actes du même genre : *Ce testament, régulier en sa forme, a été annulé pour un vice* INTRINSÈQUE.

— Anat. Se dit des muscles intérieurs à certains organes : *Muscles* INTRINSÈQUES *de la langue.*

— Rhétor. *Lieux communs intrinsèques* ou *intérieurs*. Ceux qui appartenaient, selon les anciens rhéteurs, au sujet lui-même, comme la définition, l'énumération, etc.

— **Syn. Intrinsèque, intérieur, interne**, etc. V. INTÉRIEUR.

INTRINSÈQUEMENT adv. (ain-train-sè-ke-man — rad. *intrinsèque*). D'une manière intrinsèque : *Tous nos besoins sont* INTRINSÈQUEMENT *bons, par cela même que Dieu nous les a donnés.* (Descurret.)

INTRIT s. m. (ain-tri — du pr. *in*, et du lat. *tritus*, broyé). Minér. Roches mélangées, dans lesquelles une espèce minérale est cimentée avec d'autres à l'aide d'une pâte.

INTROBIO, ville du royaume d'Italie, province et à 23 kilom. N.-E. de Côme, chef-lieu de district; 2,770 hab. Mine de fer.

INTRODACQUA, ville du royaume d'Italie, prov. d'Aquila, à 7 kilom. S.-O. de Sulmona; 5,342 hab.

INTRODUCTEUR, TRICE s. (ain-tro-duk-teur, tri-se — lat. *introductor*; de *introducere*, introduire). Personne qui introduit, qui est chargée d'introduire : *Soyez mon* INTRODUCTEUR *auprès de ces dames.*

— Fig. Personne qui introduit en un endroit une chose qu'y était inconnue ou inusitée : *L'*INTRODUCTRICE *d'une mode étrangère.*

— *Introducteur des ambassadeurs*, Officier de la couronne, chargé de présenter les ambassadeurs en audience solennelle.

— **Encycl.** *Introducteur des ambassadeurs.* Une charge analogue paraît avoir existé à la cour des empereurs romains; quelques auteurs, entre lesquels nous citerons Lampride et Ammien Marcellin, donnent le nom de *magistri admissionum* ou *d'admissionales* à des dignitaires de la maison des césars. Bien que les fonctions d'*introducteur des ambassadeurs* à la cour de France aient été assignées à des officiers de la couronne, dès le courant du XVIe siècle, le titre de cette charge ne fut officiellement créé que sous Louis XIV. D'après Wicquefort (*l'Ambassadeur et ses fonctions*), en 1681, il y avait « quatre *introducteurs* des ambassadeurs, qui servaient par semestre et qui avaient « pour aide ou lieutenant un officier qui est perpétuel, et qui fait sa charge à toutes les civilités qu'on fait aux ambassadeurs, à quelque occasion que ce soit. » Le roi donnait directement ses ordres aux *introducteurs* des ambassadeurs, pour tout ce qui concernait leurs fonctions; ces officiers prêtaient serment entre les mains du grand maître de France. Leur charge, supprimée à l'époque de la Révolution, fut rétablie par Napoléon Ier. L'organisation de la maison de Napoléon III comprenait deux charges d'*introducteur* des ambassadeurs maîtres des cérémonies, et trois offices d'aides des cérémonies, secrétaires à l'introduction des ambassadeurs.

INTRODUCTIF, IVE adj. (ain-tro-du-ktif, i-ve — rad. *Introduire*). Qui sert à commencement à un procès : *Requête* INTRODUCTIVE. *Exploit* INTRODUCTIF *d'instance.*

INTRODUCTION s. f. (ain-tro-duk-ksi-on — lat. *introductio*; de *introducere*, introduire). Action d'introduire quelqu'un : *L'*INTRODUCTION *d'un ambassadeur à la cour d'un prince. L'*INTRODUCTION *d'un inconnu dans une société. Louis-Philippe n'avait conservé de l'ancienne étiquette des rois de France que l'*INTRODUCTION *des ambassadeurs.* (Boitard.)

— Action de faire entrer une chose : *L'*INTRODUCTION *d'un corps étranger dans le larynx. L'*INTRODUCTION *d'une sonde dans la vessie.*

— Action de faire passer une chose d'un pays dans un autre pays : *L'*INTRODUCTION *des modes anglaises. L'*INTRODUCTION *en France des fers étrangers. L'*INTRODUCTION *du tabac en Europe. L'écriture fut connue en Abyssinie avant l'*INTRODUCTION *du christianisme en ces pays.* (Renan.)

— Discours préliminaire qu'on place à la tête d'un livre : *Ce volume a deux pages d'*INTRODUCTION. ¶ Ce qui sert de préparation, d'entrée à une étude, à une science : *Les sciences naturelles sont une* INTRODUCTION *à l'étude de la médecine. Le beau est une* INTRODUCTION *au vrai, il en est le crépuscule.* (De Gérando.)

— *Lettre d'introduction*, Lettre donnée à quelqu'un pour lui faciliter l'accès auprès de la personne à qui elle est adressée.

— Jurispr. Commencement : INTRODUCTION *d'instance.*

— Mus. Symphonie très-courte, qui tient lieu d'ouverture à un opéra. ¶ Suite de morceaux qui viennent immédiatement après l'ouverture, et qui servent d'exposition. ¶ Petit morceau d'un mouvement lent, qui précède et annonce le premier allégro d'un morceau instrumental.

— **Encycl.** Littér. On a généralement pour but, dans l'*introduction*, de présenter aux lecteurs quelques notions préliminaires destinées à faciliter la compréhension de l'ouvrage. Lorsque celui-ci traite d'un point particulier, l'*introduction* résume souvent en un tableau les faits historiques, littéraires ou scientifiques dont la vue générale est nécessaire soit pour faire ressortir l'importance ou l'originalité de ce point, soit pour préparer l'esprit du lecteur et le placer dans un milieu favorable.
Il n'y a pas de règles ni de mesures fixes pour ce genre de travail. Il y a de courtes *introductions*, qui sont excellentes; d'autres, non moins courtes, sont de purs hors-d'œuvre et ne méritent pas qu'on les lise. Quelques-unes ont la valeur d'un livre et peuvent être imprimées à part. Telles sont les pages que Robertson a placées, sous le titre d'*introduction*, en tête de l'*Histoire de Charles-Quint*; c'est une histoire complète de la civilisation depuis la chute de l'empire romain jusqu'au XVIe siècle; telle est encore l'*introduction* à l'*Essai sur les mœurs*, de Voltaire, vaste traité où l'homme, la nature et la société, l'état de civilisation de tous les peuples sont passées en revue. Ce volume avait été d'abord imprimé à part, sous le titre de *Philosophie de l'histoire*. Quelques auteurs ont même donné le titre d'*introduction* à des ouvrages entiers; telles sont : l'*Introduction à la vie dévote*, de François de Sales, l'*Introduction à la philosophie*, de S'Gravesande, l'*Introduction à l'histoire universelle*, par Pufendorf, etc.
— Mus. Autrefois, l'*introduction* n'était pas un morceau, mais un fragment musical d'un mouvement grave, composé d'un petit nombre de phrases, le plus souvent même de quelques mesures ou de deux accords, destinés à annoncer le premier allégro d'une symphonie, d'une ouverture ou de toute autre composition instrumentale importante. La symphonie en *ut* mineur de Beethoven débute par une *introduction* qui établit, sur un mouvement beaucoup plus large, le dessin qui sert de base au premier morceau. Il en est de même de quelques symphonies de Schumann; l'ouverture d'*Iphigénie en Aulide*, de Gluck, celle de la *Flûte enchantée*, de Mozart, débutent aussi par une *introduction*.
Certains compositeurs dramatiques, donnant à l'*introduction* une importance plus considérable, lui ont fait parfois tenir la place de l'ouverture, sans lui en donner la forme. Méhul, dans *Ariodant*, Meyerbeer, dans *Robert le Diable*, Donizetti, dans *Don Sébastien*, M. Gounod, dans la plupart de ses ouvrages, ont agi de cette façon. Cette manière de procéder ne sert guère à autre chose qu'à prouver l'insuffisance du compositeur à traiter l'ouverture d'une façon magistrale.
Introduction à la vie dévote, par saint François de Sales (1608). Dans cet ouvrage aimable et spirituel, le but de l'auteur a été de réconcilier la dévotion avec le monde, la piété avec la politesse et avec une certaine aisance. Il s'est attaché à rendre la religion accessible à tous et riante. L'*Introduction à la vie dévote*, qui a eu plus de trente éditions du vivant de l'auteur, a été traduit en toutes les langues. Il y a sans doute quelque exagération dans un pareil jugement. Du reste, sous ne voyons guère pourquoi la littérature contemporaine, après avoir brûlé un *credo*, s'en laisserait imposer un autre.
Dans sa *Poétique*, Richter se pique d'éclectisme; mais son éclectisme est moins un mélange du classicisme et du romantisme qu'un milieu entre les différents systèmes de romantisme qui se développaient autour de lui. Peu soucieux de l'unité dans la composition des œuvres poétiques, il exige que leurs éléments soient vraisemblables. Il s'attaque aux *nihilistes*, c'est-à-dire à ceux qui, ne tenant aucun compte des lois de la nature, ne produisent que des créations monstrueuses et impossibles. Cette tendance nihiliste, cet amour du monstrueux et de l'invraisemblable, il en cherche la cause dans la nouveauté du romantisme lui-même. Le goût de cette école pour le vide, son étalage d'ignorance étaient poussés à un tel point, que certains auteurs ne se donnaient même pas la peine d'écrire correctement.
D'après Jean-Paul Richter, on peut considérer toutes les questions d'esthétique comme des questions de goût; or, le goût des anciens est classique, et le goût des modernes romantique. Le classicisme a sa base dans une seule littérature, la littérature grecque. Le romantisme a autant de branches qu'il y a de nations et de littératures modernes. Le goût de Jean-Paul est une poétique romantique; comparée à celle d'Aristote, c'est un code d'affranchissement. Le romantisme est pour lui la poésie par excellence, et le classicisme celle du fini. Il trouve que la poésie grecque ressemble au dessin, et la poésie moderne à la musique. Il termine son livre par d'excellentes observations sur la littérature des nations modernes. Il a étudié avec soin et intelligence la littérature allemande et la littérature française. « Le romantisme français, dit-il, se distingue par deux caractères : l'importance qu'il attache au style et à l'esprit, et le mépris qu'il offre pour l'idée. » Le caractère du romantisme allemand, c'est la mysticité. L'auteur l'a surabondamment démontré par son exemple. Au milieu de pages véritablement admirables, on en trouve d'autres complétement incompréhensibles; et les mauvaises traductions que nous possédons des œuvres de Jean-Paul ne sont pas faites pour le rendre intelligible. On a dit que l'esprit de Jean-Paul ressemble à celui de Montaigne; nous ne voyons rien qui puisse justifier cette comparaison.
Introduction à l'étude de la philosophie,

par V. Gioberti (2 vol., 1840). Dans un ouvrage antérieur, intitulé *Théorie* (*Teorica*), Gioberti assignait à l'esprit humain trois facultés principales : la sensibilité, ou la faculté qui distingue les sensibles (les qualités et les effets); l'intelligence ou raison, qui perçoit l'être, les substances, les causes et les relations (ou les intelligibles); enfin la surintelligence, qui s'élève à l'essence des êtres (aux choses surintelligibles). L'*Introduction à l'étude de la philosophie* ne fait que développer les mêmes idées, tout en critiquant les systèmes philosophiques différents. Le cartésianisme, entre autres, est attaqué avec une violence extrême. La thèse de Gioberti sur la formule de l'idéal excita de vives sympathies. Ses doctrines, en général, sont plus historiques que philosophiques, et cela ne doit pas étonner chez un admirateur enthousiaste de Vico; elles aboutissent à l'alliance du catholicisme le plus complet et le plus exclusif. Le créateur de tous les êtres. Pour Burnouf, le bouddhisme, sous sa première forme, apparaît fondé tout entier sur l'idée du néant. Par une argumentation très-solide et très-savante, il cherche à détruire aussi bien cette hypothèse, admise au siècle dernier, que le christianisme serait une importation du bouddhisme, que cette autre hypothèse, admise par quelques chrétiens trop zélés, que le bouddhisme serait une imparfaite ébauche du christianisme au fond de l'Orient par des nestoriens. Telles sont les conclusions d'Eugène Burnouf : elles pourront être combattues, peut-être détruites sur quelques points, mais l'*Introduction à l'histoire du bouddhisme* n'en restera pas moins un livre dont tout orientaliste sérieux devra tenir compte dans ses recherches et ses discussions.
Introduction à la connaissance de l'esprit humain, par Vauvenargues. V. ESPRIT HUMAIN (*Introduction à la connaissance de l'*).
Introduction à l'histoire universelle, ouvrage de M. Michelet. V. HISTOIRE UNIVERSELLE.
Introduction à l'étude de la médecine expérimentale, par Claude Bernard. V. MÉDECINE EXPÉRIMENTALE.

INTRODUCTOIRE adj. (ain-tro-du-ktoi-re — lat. *introductorius*; de *introducere*, introduire). Qui a rapport à l'introduction; qui sert d'introduction : *Formule* INTRODUCTOIRE.

INTRODUIRE v. a. ou tr. (ain-tro-dui-re — lat. *introducere*; de *intro*, en dedans, et *ducere*, conduire, proprement conduire en dedans). Faire entrer, conduire dans un lieu : INTRODUISEZ-*moi auprès de votre maître.*
Hé quoi ! lorsque le jour ne commence qu'à luire,
Dans ce lieu redoutable osez-*tu m'*INTRODUIRE ?
RACINE.

¶ Présenter, faire admettre dans une société, dans une maison, auprès de quelqu'un : INTRODUIRE *quelqu'un à la cour.* ¶ Amener, glisser subrepticement en un lieu parmi d'autres personnes : INTRODUIRE *l'ennemi dans la place. L'époux infidèle* INTRODUIT *Pauvre rival dans l'asile paisible. Il* INTRODUISIT *des moutons avides dans le casail de l'ivrière.*
— Faire passer d'un pays dans un autre : INTRODUIRE *des marchandises en fraude. C'est seulement pour quelques races à laine longue que l'on a tenté d'*INTRODUIRE *des moutons anglais en France.* (M. de Dombasle.) ¶ Faire adopter : INTRODUIRE *des usages pernicieux.* INTRODUIRE *un nouveau système de poids et mesures. Réunissez les esprits et les cœurs, et laissez les diversités partout où la nature les a placées et où la coutume les a* INTRODUITES. (De Bonald.) ¶ Mettre parmi d'autres choses; amener, faire naître : INTRODUIRE *un épisode dans un récit.* INTRODUIRE *des abus. Gardons-nous d'*INTRODUIRE *l'utilitarisme dans la guerre, pas plus que dans la morale.* (Proudh.)
— Fauconn. *Introduire un oiseau au vol*, Commencer à le faire voler.
— Jurispr. Commencer : INTRODUIRE *une instance.*

S'introduire v. pr. Entrer, pénétrer : *Les voleurs* SE SONT INTRODUITS *par la fenêtre.*
— Se faire recevoir, se faufiler : S'INTRODUIRE *dans une société.*
Certaines gens, faisant les empressés,
S'introduisent dans les affaires;
Ils font partout les nécessaires,
Et, partout importuns, devraient être chassés.
LA FONTAINE.

— Etre introduit, se mêler, s'ajouter : *Il est difficile d'empêcher les abus de s'*INTRODUIRE *dans les institutions les plus pures.*
— **Syn. Introduire, produire.** On *introduit* une personne dans le monde, dans un salon, en la présentant une fois, en la faisant connaître et admettre; on *produit* dans le monde celui qu'on y conduit plusieurs fois en faisant tout ce qui est nécessaire pour lui assurer du succès.

INTRODUIT, ITE (ain-tro-dui, i-te) part. passé du v. Introduire. Amené dans un lieu, conduit en présence de quelqu'un : *Ambassadeur* INTRODUIT *auprès du souverain.* ¶ Reçu, accueilli dans une société, une maison : *Etre* INTRODUIT *auprès d'un grand personnage.*
. . . . . Un sot questionneur,
Malgré vous *introduit*, trouble votre bonheur.
DELILLE.

— Qu'on a fait entrer, pénétrer : *Une sonde* INTRODUITE *dans la plaie.*
— Importé, annexé à d'autres choses, mis en usage : *Les finesses de l'art furent* INTRODUITES *par Racine, et il n'y a que les connaisseurs qui en sentent le prix.* (Volt.)

INTROÏT s. m. (ain-tro-ït — du lat. *introitus*, entrée; de *intro*, en dedans, et *ire*, aller, de la racine sanscrite i, en grec *eo*, *eimi*, aller). Liturg. Prière que le prêtre dit à la messe, après être monté à l'autel : *Arrivé à la messe au moment de l'*INTROÏT.
— Mus. Chant que l'on exécute sur ces paroles de la messe.

INTROMISSION s. f. (ain-tro-mi-si-on — lat. *intromissio*, de *intro*, dedans, *mittere*, envoyer). Action par laquelle un corps s'introduit ou est introduit dans un autre : *L'*INTROMISSION *du sang dans les artères. Marsay dit qu'il n'y a point d'*INTROMISSION, *mais seulement un simple attouchement, un frottement extérieur des parties du cog et de la poule, et il croit que, dans tous les petits oiseaux, qui, comme les moineaux, ne se joignent que pour quelques moments, il n'y a point d'*INTROMISSION *ni de vraie copulation.* (Buff.)

INTRONATO s. m. (ain-tro-na-to — mot ital. qui signif. *étourdi*). Membre d'une Académie de Sienne. ¶ Pl. INTRONATI.

— **Encycl.** Les nombreuses sociétés littéraires qui furent fondées à diverses époques en Italie ont recherché des dénominations singulières et bizarres. Ainsi, les *Gravelleschi*, Imbéciles, les *Ostinati*, Entêtés, les *Assordati*, Sourds, les *Insensati*, Insensés. Deux Académies existèrent, sous le nom d'*Intronati*, l'une à Sienne, l'autre à Naples. La plus célèbre est celle de Sienne, qui fut fondée vers 1450. Elle avait pour but de veiller à la pureté de la langue italienne; mais il s'en est fallu de beaucoup qu'elle ait rendu les mêmes services et acquis la même réputation que l'Académie de la *Crusca*, qui avait pour but de *bluter* la langue, de séparer du son la fine fleur de la farine.

INTRONISATION s. f. (ain-tro-ni-za-si-on — rad. *introniser*). Action d'introniser, de mettre sur le trône : *L'*INTRONISATION *d'un roi, d'un évêque. Les cérémonies de l'*INTRONISATION *des papes étaient alors de les revêtir d'une chape rouge, dès qu'ils étaient nommés.* (Volt.)
— Fig. Etablissement, adoption, installation : *L'*INTRONISATION *d'un nouveau système.*

INTRONISÉ, ÉE (ain-tro-ni-zé) part. passé du v. Introniser. Placé sur le trône : *Le roi nouvellement* INTRONISÉ. *Un évêque* INTRONISÉ *en grande pompe.*
— Fig. Introduit, installé, établi : *Usage* INTRONISÉ *depuis peu. Les sectes socialistes ont pour source commune la philosophie sceptique,* INTRONISÉE *en France il y a un siècle.* (L. Veuillot.)

INTRONISER v. a. ou tr. (ain-tro-ni-zé — du pref. *in*, et de *trône*). Placer, installer sur le trône, avec certaines cérémonies : INTRONISER *une nouvelle dynastie.* INTRONISER *un pape, un évêque. C'est être merveille, si l'élément féminin, dans son triomphe, n'est réussi à monter jusque dans le sein de Dieu, et, au milieu du Père et du Fils, n'est* INTRONISÉ *la Mère.* (Renan.)
— Fig. Etablir, implanter, introduire avec une sorte d'autorité : INTRONISER *un abus.*

S'introniser v. pr. S'établir, s'introduire, acquérir de l'ascendant, du pouvoir : *La science est la seule arme par laquelle le socialisme* S'INTRONISERA *dans le monde.* (E. Littré.)

INTROPELVIMÈTRE s. m. (ain-tro-pèl-vi-mè-tre — du lat. *intro*, dedans; *pelvis*, bassin, et du gr. *metron*, mesure). Instrument propre à mesurer les diamètres intérieurs du bassin de la femme.

INTRORSE adj. (ain-tror-se — du lat. *introrsum*, en dedans). Hist. nat. Qui est tourné en dedans.
— Bot. *Anthères introrses*, Anthères qui s'ouvrent du côté du pistil.

INTROSPECTIF, IVE (ain-tro-spè-ktif, i-ve — du lat. *intro*, en dedans; *specto*, je regarde). Qui examine l'intérieur, qui applique son attention au dedans : *Dieu n'a pas besoin de sortir de lui-même pour vivre et se connaître; son être se déploie tout entier en soi; sa pensée est* INTROSPECTIVE. (Proudh.)

INTROUVABLE adj. (ain-trou-va-ble — du pref. *in*, et de *trouvable*). Qu'on ne peut pas trouver; qui est très-difficile à trouver, très-rare : *On le cherche par toute la maison; il était* INTROUVABLE. *Cette édition est aujourd'hui rarissime,* INTROUVABLE. *Homme sans défaut, dire* INTROUVABLE. (Descurret.)
— Hist. *Chambre introuvable*, Chambre des députés élue en 1815 : *En* 1815, *il s'est rencontré une Chambre des députés, en France, qui, par sa haine de la liberté, a mérité l'épithète d'*INTROUVABLE. (T. Delord.) *Mais ce qui était plus triste, c'était le spectacle que donnait, dans le même temps et dans la sphère politique, la Chambre, prodigue de l'élection, et qui était si bien royaliste, que Louis XVIII, dans un premier moment de satisfaction trop tôt dégoûté, l'appelait souvent la* CHAMBRE INTROUVABLE : *ce terme d'éloge ne tarda pas à se tourner en amère ironie.* (Ste-Beuve.)
— **Encycl.** Hist. *Chambre introuvable.* V. CHAMBRE.

INTROVAGINAL, ALE adj. (ain-tro-va-ji-nal, a-le — du lat. *intro*, dedans, et de *vagin*). Anat. Qui est situé dans l'intérieur du vagin : *Cavité* INTROVAGINALE.

INTRUS, USE adj. (ain-trus, u-ze — lat. *intrusus*; de *intrudere*, proprement pousser dans; de *in*, dans, et de *trudere*, pousser). Introduit sans droit dans une charge, une fonction, une dignité, particulièrement une dignité ecclésiastique : *Fonctionnaire* INTRUS. *Evêque* INTRUS. *Abbesse* INTRUSE.
— Hist. *Parlement intrus*, Nom injurieux donné, pendant la Révolution française, aux prêtres assermentés.
— Substantiv. Personne intruse, qui occupe une place contre le droit, qui s'est introduite dans un lieu où elle n'était pas appelée : *Fonctions confiées à un* INTRUS. *Chassez tous ces* INTRUS.

INTRUSION s. f. (ain-tru-zi-on — rad. *intrus*). Action de s'introduire, sans droit ou sans être appelé, dans un bénéfice, une charge, un emploi, une société : *L'*INTRUSION *des membres d'une société prohibée par nos lois dans l'instruction publique affecte l'ordre social.* (Dupin.)
— Géol. *Roches d'intrusion*, Roches volcaniques qui se sont coulées entre des roches préexistantes.

INTSIA s. m. (ain-tsi-a). Bot. Genre d'arbres, de la famille des légumineuses, tribu des césalpinées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent à Madagascar. ¶ On dit aussi INTSIE s. f.

INTUITIF, IVE adj. (ain-tu-i-tif, i-ve — du lat. *intuitus*, regardé). Qui concerne l'intuition; qui perçoit par un acte direct et immédiat de l'esprit : *Notre connaissance réfléchie dérive essentiellement de notre connaissance* INTUITIVE. (Bonnet.) *Plus les idées se multiplient et se réfléchissent entre en feu, plus la spontanéité* INTUITIVE *se ralentit.* (Proudh.)
— Théol. Se dit de la vision, de la connaissance claire et directe des choses : *Les bienheureux ont la vision* INTUITIVE *de Dieu.* (Acad.)
— Philos. *Ecole intuitive*, Ecole philosophique arabe, qui admet l'intuition comme moyen de connaissance, et qui fut fondée au XIIe siècle.

INTUITION s. f. (ain-tu-i-si-on — lat. *intuitio*; de *intueri*, regarder; de *in*, dans, et *tueri*, voir). Connaissance claire, directe, immédiate de la vérité, sans le secours du raisonnement : *Tout esprit droit est convaincu, par* INTUITION, *que le mal ne saurait venir d'un être tout-puissant.* (J. de Maistre.) *L'*INTUITION *est toujours le caractère du génie.* (E. Aloux.)
— Par ext. Pressentiment, sorte d'instinct par lequel on devine ce qui est ou doit être : *Il avait l'*INTUITION *de son avenir.*
— Philos. Observation interne, conscience : *C'est par* INTUITION *que nous nous connaissons nous-mêmes.* ¶ Dans le système de Kant, Représentation d'un objet, formée dans l'esprit par la sensation. ¶ *Intuition intellectuelle*, Dans le système de Schelling, Acte transcendant, au moyen duquel l'intelligence saisit l'absolu dans son identité.
— **Encycl.** Philos. Le mot *intuition* s'applique à toute perception claire et immédiate, et l'on appelle *intuitives* les facultés auxquelles nous devons des perceptions offrant ce caractère. Ces facultés se distinguent de celles qu'on appelle *réflexives*, et qui, ayant besoin de s'appuyer sur des connaissances extérieurement acquises ou sur des données hypothétiques, n'arrivent qu'indirectement à leur fin. D'après les doctrines admises dans la philosophie officielle, en France, les facultés intuitives sont au nombre de trois : la *conscience*, la *perception extérieure* et la *raison intuitive*.
La conscience, qu'on appelle aussi le *sens intime*, est la faculté par laquelle chaque personne connaît son âme et toutes ses modifications actives et passives dont cette âme est le sujet. Toutes les connaissances que nous devons à cette faculté sont acquises directement; les choses existent, parce que nous sentons qu'elles existent en nous; c'est par une véritable *intuition* que nous en acquérons la connaissance.
La perception extérieure est la faculté de connaître les objets matériels, ou les corps. Cette faculté se compose principalement des cinq sens, que l'on connaît généralement sous le nom de *sens externes*. Dans l'exercice de ces sens, il n'y a d'intuitif que ce qui est connu directement et sans le secours de la comparaison et de l'induction. Par exemple, c'est par *intuition* que le toucher nous fait percevoir la résistance, l'étendue et la figure; que la vue nous fait connaître la couleur, ainsi que l'étendue et la figure réduites à deux dimensions; que l'ouïe nous fait percevoir les sons; le goût, les saveurs; et l'odorat, les odeurs. Mais il est aussi entendu lorsque nous jugeons des qualités tangibles d'un objet par ses apparences visibles, par exemple, lorsque la petitesse de l'image d'un corps nous fait juger qu'il est éloigné, et dans tous les cas où, en connaissant directement certaines qualités, qui sont un signe, on sait en conclure par induction les qualités qui les accompagnent. Lorsque les disciples de M. Cousin rapportent les idées métaphysiques à la raison intuitive, cela ne va pas sans difficulté, et voici pourquoi. De deux choses l'une : ou la raison intuitive est une faculté de connaître, ou elle est une faculté de concevoir. Supposons d'abord qu'elle est une faculté de connaître. Sans doute, nous ne connaissons les choses que par les idées que nous en avons; mais aussi, toute connaissance implique une croyance, et, par conséquent, un jugement. Des lors, pour exprimer une connaissance, il faut, non pas seulement un terme isolé, mais une proposition complète. Or, une proposition complète ne peut contenir un terme métaphysique sans qu'il soit joint à un autre terme plus particulier qui joue le rôle de sujet. Telle est, par exemple, celle-ci : *J'existe.* La connaissance exprimée par cette proposition est indivisible, comme la croyance qui en est inséparable.

Cependant cette connaissance a nécessité l'usage de deux facultés : la conscience, qui a révélé le moi, et la raison, qui a révélé l'existence. Mais alors, quelle est la faculté qui a révélé le rapport des deux termes et qui a engendré la croyance? Evidemment, il y a un vice dans cette théorie et dans la nomenclature à laquelle elle sert de base.

Supposons maintenant que la raison intuitive, considérée comme nous donnant les idées métaphysiques, soit seulement une faculté de concevoir; alors ses produits consisteront en idées isolées et seront représentés par des termes séparés, tels que durée et existence. Mais les idées simplement conçues, lorsqu'elles représentent des réalités et non pas des chimères, sont toujours des débris de connaissances antérieurement acquises. Toute idée réelle, actuellement isolée dans l'esprit, a commencé par faire partie intégrante de quelque connaissance, et, par conséquent, du jugement qui la représentait. Ainsi, toute idée réelle apparaît d'abord dans l'esprit comme partie intégrante de la matière d'un jugement. Appliquons ce principe à l'idée de durée. J'ai d'abord connu la durée de quelque être particulier; supposons que ce soit celle du moi : il est évident que l'idée de ma durée particulière n'est pas une de ces idées qu'on appelle nécessaires et absolues, et que, par conséquent, je ne peux pas la rapporter à la raison intuitive. Il en est de même de l'idée de la durée de tout être particulier, tel qu'un cheval, un chien, un orme ou un chêne. Il faut donc supposer que la raison intuitive nous fait concevoir seulement la durée infinie; mais alors, c'est un attribut de Dieu, et cet attribut n'est connu qu'avec son sujet et comme lui appartenant. Ainsi, sans la connaissance de Dieu, nous n'aurions pas l'idée de la durée infinie, pas plus que celle des autres attributs de l'Être suprême. Mais à quelle faculté devons-nous cette connaissance? Est-ce à la raison intuitive? Si la connaissance de Dieu est directe, si cette connaissance est une *intuition*, il faudra répondre oui; mais il est facile de comprendre que la réponse variera selon l'idée que chacun se fera de la nature de Dieu et de la manière dont l'homme le connaît.

C'est encore à la raison intuitive que nos philosophes officiels attribuent l'acte par lequel l'âme distingue le bien et le mal; car ils prétendent que cette distinction se fait d'une manière aussi sûre, aussi immédiate que celle du blanc et du noir.

Les philosophes allemands donnent un sens beaucoup plus restreint à l'*intuition*. Kant n'employait ce mot que pour la perception des phénomènes extérieurs et pour celle des formes que nous donnons nous-mêmes à ces phénomènes, afin de les rendre intelligibles. La perception d'un phénomène est une *intuition à posteriori*; celles de l'espace et du temps, qui sont les formes des phénomènes, sont des *intuitions à priori*. Les *intuitions* produisent ensuite les concepts, quand elles ont été soumises par l'entendement à certaines formes, qui sont les catégories. Ces catégories peuvent être considérées en elles-mêmes; alors ce sont des concepts purs, et, quoique plusieurs d'entre eux paraissent se confondre avec les notions qu'on regarde généralement comme étant du ressort de la raison intuitive, Kant prétend qu'elles n'ont aucune réalité extérieure; elles ne peuvent nous apparaître que comme des formes imposées par notre esprit aux phénomènes. Au-dessus des *intuitions* et des concepts, Kant place ensuite les idées, qui sont produites directement par la raison, mais plutôt comme des postulats que comme des réalités : ainsi, l'idée de Dieu, celle de l'âme et de la liberté sont des créations directes de la raison, et l'on ne peut pas dire que la raison les voit, les distingue comme choses réellement existantes.

INTUITIVEMENT adv. (ain-tu-i-ti-ve-man — rad. *intuitif*). D'une manière intuitive : *Qu'une chose ne puisse pas être et non être en même temps, cela est* INTUITIVEMENT *évident.* (Le P. Ventura.)

— Théol. Par la vision intuitive. *Voir Dieu* INTUITIVEMENT.

INTUMESCENCE s. f. (ain-tu-mèss-san-se — rad. *intumescent*). Action par laquelle une chose s'enfle : INTUMESCENCE *des chairs. Le flux est une* INTUMESCENCE, *les reflux une détumescence des eaux.* (Buff.)

— Méd. Augmentation d'un volume : INTUMESCENCE *de la rate.*

INTUMESCENT, ENTE adj. (ain-tu-mèss-san, an-te — lat. *intumescens*; de *intumescere*, s'enfler). Qui commence à enfler, à se gonfler : *Des chairs* INTUMESCENTES.

INTUSSUSCEPTION s. f. (ain-tuss-sussè-psi-on — du lat. *intus*, dedans; *suscipere*, recevoir). Physiol. Ingestion, élaboration et assimilation des aliments : *Les animaux croissent par* INTUSSUSCEPTION, *les minéraux par juxtaposition. Toutes les parties du corps se développent par cette* INTUSSUSCEPTION *des molécules qui leur sont analogues.* (Buff.)

— Chir. Accident par lequel une partie de l'intestin pénètre dans une autre partie.

INTYBELLIE s. f. (ain-ti-bèl-lî — dimin. du lat. *intybum*, chicorée). Bot. Genre de plantes, de la famille des chicoracées.

INULE s. f. (i-nu-le — lat. *inula*, même sens). Bot. Nom scientifique du genre aunée : *L'*INULE *des prés est vivace et extrêmement commune.* (Bosc.) *Toutes les* INULES *peuvent être multipliées par les semis de graines.* (T. de Berneaud.)

— Encycl. V. AUNÉE.

INULÉ, ÉE adj. (i-nu-lé — rad. *inule*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'aunée ou inule.

— s. f. pl. Tribu de la famille des composées, ayant pour type le genre aunée.

INULINE s. f. (i-nu-li-ne — rad. *inule*). Chim. Matière amylacée, qui se trouve dans les inules, les dahlias, etc.

— Encycl. Cette substance a été découverte par M. Rose. Elle est blanche, insipide, sans odeur, amorphe, et présente beaucoup d'analogie avec l'amidon. Elle fond à 100°, et, par une élévation de température, elle se transforme en dextrine. Sa notation chimique est $C^{12}H^{3}O^{9}$, HO. Elle est très-peu soluble dans l'eau froide et très-soluble dans l'eau bouillante, caractère qui la distingue très-bien de l'amidon. L'iode la colore faiblement en jaune; les acides la font passer à l'état de dextrine et de glucose. A l'inverse de la dextrine, qui doit son nom à la propriété dont elle jouit de faire dévier à droite le plan de polarisation de la lumière, l'*inuline* le fait dévier à gauche. Avec l'acide azotique, elle donne de l'acide oxalique, décompose les sels de cuivre en présence de la potasse, et est insensible à l'action de la diastase. On l'extrait de la racine d'*inula helenium* (aunée), plante de la famille des composées, que l'on rencontre assez abondamment dans les bois humides des environs de Paris. Quelques chimistes l'ont également tirée du topinambour, de la racine du dahlia, de la chicorée, etc. Pour l'obtenir, on procède absolument comme pour la fabrication de la fécule : on râpe les racines de ces végétaux, on filtre à travers un linge, on clarifie, on traite par l'eau bouillante et on évapore, puis on laisse refroidir, et l'*inuline* se dépose.

Jusqu'à présent, l'*inuline* n'a point d'applications industrielles, et n'a présenté de l'intérêt qu'au point de vue chimique.

INURBANITÉ s. f. (i-nur-ba-ni-té — du préf. *in*, et de *urbanité*). Défaut d'urbanité : *L'*INURBANITÉ *dépare les vertus les plus précieuses.*

INUSABLE adj. (i-nu-za-ble — du préf. *in*, et de *user*). Qu'il est impossible d'user : qui dure très-longtemps : *Une robe* INUSABLE. *Une étoffe* INUSABLE.

INUSÉ, ÉE adj. (i-nu-zé — du préf. *in*, et de *usé*). Qui n'est point usé : *Habit* INUSÉ.

INUSITÉ, ÉE adj. (i-nu-zi-té — du préf. *in*, et de *usité*). Qui n'est pas usité : *Un mot* INUSITÉ. *Une locution* INUSITÉE. *Cela est* INUSITÉ *chez nous.* ‖ Qui n'est pas habituel, ordinaire : *D'où vient cette rigueur* INUSITÉE?

INUSTION s. f. (i-nu-sti-on — du lat. *inurere*, imprimer à chaud). Peint. Emploi du feu dans la peinture à l'encaustique.

— Méd. Brûlure intérieure.

INUTILE adj. (i-nu-ti-le — lat. *inutilis*, du préf. *in*, et de *utilis*, utile). Qui ne sert à rien, qui n'offre aucune utilité : *Un homme* INUTILE *à la société. Un meuble* INUTILE. *Un homme du monde est celui qui a beaucoup d'esprit* INUTILE. (Vauven.) *Combien de lois on rendrait* INUTILES, *si on en faisait de bonnes sur l'éducation!* (La Beaumelle.) *Le meilleur des gouvernements est celui qui parvient le mieux à se rendre* INUTILE. (Proudh.) ‖ Vain, infructueux, sans résultat : *Il est* INUTILE *d'insister. Vous avez fait une démarche* INUTILE. *Ce sont des regrets bien* INUTILES. *Il est aussi* INUTILE *d'argumenter avec un fanatique, que de contester à un amant les perfections de sa maîtresse.* (Volt.)

— Fam. *Meuble inutile*, Chose dont on ne fait aucun usage, dont on ne tire aucun profit :

L'argent, l'argent, dit-on; sans lui tout est stérile;
La vertu sans l'argent n'est qu'un meuble *inutile*.
BOILEAU.

— Substantiv. Personne inutile : *Il faut un mérite rare pour jouer avec dignité le rôle d'*INUTILE. (La Bruy.)

Inutiles (LES), comédie en quatre actes, de M. Ed. Cadol (Théâtre-Cluny, 24 septembre 1868). Il était assez difficile de mettre en scène d'une façon intéressante des gens dont le rôle consiste, par état, à ne rien faire; aussi la pièce se réduit-elle à une affaire de famille, sans que de grands vices ou de grands défauts soient flagellés, sans qu'aucune plaie sociale soit mise à nu. L'auteur n'a eu que plus de mérite à réussir en s'imposant ces éléments qui semblent tout négatifs. Les *Inutiles* de la pièce offrent trois types différents : le premier est M. de Trévières, un vieux beau de cinquante ans, qui n'a jamais fait que manger l'héritage de ses pères, et quels pères! « Son grand-père était garde-chasse, et sa grand'mère couturière; *la robe et l'épée.* » Mais il prétend que les Trévières remontent si loin... si loin... qu'on ne sait même pas d'où ils sortent. Le second est Henri Potin, un jeune homme. Son père, ancien entrepreneur enrichi, veut à toute force qu'il se donne du genre, se fait un titre de gloire de toutes les fredaines de son héritier, en fait un viveur forcé. Le troisième, Paul, viveur sur le retour, le héros de la pièce, est un charmant garçon, qui subit en ce moment même une crise, et commence à s'ennuyer de la vie. Les types sont bien choisis. Ce qui les met aux prises, ainsi que quelques autres personnages secondaires, c'est Mlle Geneviève, riche héritière, qui se croit laide, sans l'être réellement, et qui croit toujours qu'on veut épouser, non sa personne, mais son million. Notons que ce caractère ressemble beaucoup à celui de Philiberte, dans la pièce de ce nom, d'Emile Augier. Voici comment l'action se noue; Paul, qui se croit toujours fort riche, est ruiné et ne vit plus, depuis longtemps, qu'aux dépens de son beau-frère, Ménard; celui-ci voudrait le marier, mais non pas à Geneviève, sa cousine, qui est beaucoup trop riche. Autour de l'héritière papillonnent et Trévières, et Henri Potin et Paul lui-même, qui se laisse prendre, tout en protestant de son horreur pour le mariage. Là-dessus arrive une catastrophe; Ménard, à son tour se trouve ruiné : Paul lui offre la fortune qu'il croit encore avoir et se trouve tout stupéfait d'apprendre qu'il n'a plus rien. Les fortunes disparaissent, au théâtre, comme le diable des boîtes à double fond. Un mariage avec Geneviève, dont il est secrètement aimé, raccommoderait tout; mais son supplice d'*inutile*, l'expiation de sa vie passée consiste précisément en ce qu'il se voit obligé de déchirer une union qui ferait son bonheur et qui lui permettrait de s'acquitter envers Ménard. Geneviève concilie tout en renonçant à la succession paternelle; Paul l'épouse, puisqu'elle est pauvre; mais cette situation précaire n'était que momentanée, et il se trouve quelque temps après avoir et la femme et les millions. Pour un *inutile*, c'est assez bien joué.

La pièce a obtenu un des grands succès du théâtre contemporain et commencé la réputation de l'auteur.

INUTILEMENT adv. (i-nu-ti-le-man — rad. *inutile*). D'une manière inutile, sans utilité. *Vous avez dépensé votre argent* INUTILEMENT. *Rien n'est si commun que de lire et de converser* INUTILEMENT. (Voit.) ‖ En vain, sans résultat : *Vous vous êtes dérangé* INUTILEMENT. *Quand on frappe* INUTILEMENT *à la porte de certaines vérités, il faut essayer d'y entrer par la fenêtre.* (J. Joubert.)

— Syn. **Inutilement, en vain, vainement.** Ce qui est fait *inutilement* ne produit pas d'effet, bien que l'objet en lui-même puisse être considéré comme ayant toutes les qualités requises : les rayons du soleil viennent *inutilement* frapper les yeux d'un aveugle. Ce qui est fait *vainement* ou *en vain*, non-seulement ne produit pas d'effet, mais trompe l'attente de l'agent; on a travaillé *vainement*, quand on n'obtient pas de son travail les résultats qu'on s'en promettait; on a travaillé *en vain*, quand on n'a pu parvenir à faire ce qu'on se proposait; *vainement* se rapporte à l'action même, et montre qu'on aurait aussi bien fait de ne pas agir; *en vain* se rapporte à la chose faite, qui est manquée ou qui n'est pas ce qu'elle devrait être.

INUTILISABLE adj. (i-nu-ti-li-za-ble — du préf. *in*, et de *utilisable*). Qu'il est impossible d'utiliser : *Un objet* INUTILISABLE.

INUTILISÉ, ÉE adj. (i-nu-ti-li-zé — du préf. *in*, et de *utilisé*). Qui n'est pas employé, utilisé : *Ressources* INUTILISÉES. *Capital* INUTILISÉ.

INUTILITÉ s. f. (i-nu-ti-li-té — du préf. *in*, et de *utilité*). Caractère de ce qui est inutile : *Il s'est aperçu de l'*INUTILITÉ *de ses démarches. On a reconnu l'*INUTILITÉ *de cette machine. Tout ce qui est un éternel sujet de dispute est d'une* INUTILITÉ *éternelle.* (Volt.) ‖ Chose superflue, inutile : *Un discours rempli d'*INUTILITÉS. *Tout est également frivole en ce monde; mais il y a des* INUTILITÉS *qui passent pour solides, et ces* INUTILITÉS-*là ne sont pas à négliger.* (Volt.)

INUUS s. m. (i-nu-uss — surnom lat. du dieu Pan). Mamm. Nom scientifique du genre magot.

INVAGINANT, ANTE adj. (ain-va-ji-nan, an-te — rad. *invaginer*). Chir. Qui reçoit l'intestin invaginé : *Anse* INVAGINANTE.

INVAGINATION s. f. (ain-va-ji-na-si-on — rad. *invaginer*). Chir. Accident par lequel une portion de l'intestin se replie en se doublant dans les parties voisines; introduction d'un bout d'intestin dans un autre bout, dans l'intention de rétablir la continuité du canal. ‖ Introduction d'une mèche de charpie, tentée pour la guérison radicale de la hernie crurale.

INVAGINÉ, ÉE (ain-va-ji-né) part. passé du v. Invaginer. Se dit d'une portion d'intestin engagée dans une autre portion, de manière à entraver la circulation des matières.

INVAGINER v. a. ou tr. (ain-va-ji-né — du préf. *in*, et du lat. *vagina*, gaîne). Chir. Joindre par invagination : INVAGINER *l'intestin.*

S'invaginer v. pr. Se dit de l'action d'une portion d'intestin qui s'engage dans une autre : *Quand l'intestin* S'INVAGINE, *l'expulsion des matières devient impossible.*

INVAINCU, UE adj. (ain-vain-ku — du préf. *in*, et de *vaincu*). Qui n'a pas été vaincu : *Héros* INVAINCU. *Nous surgîmes* INVAINCUS *à Thionville le 1er septembre; car, chemin faisant, nous ne rencontrâmes personne.* (Chateaub.)

Ton bras est *invaincu*, mais non pas invincible.
CORNEILLE.

INVALIDE adj. (ain-va-li-de — du préf. *in*, et de *valide*). Qui n'est point valide, qui est infirme, incapable de travailler : *Un ouvrier vieux et* INVALIDE. *Un officier, un soldat* INVALIDE. *Le soldat porte les armes dans sa jeunesse; devenu* INVALIDE, *il se fait jardinier.* (Chateaub.)

— Fam. Vieux, fané, hors de mode ou de service : *Un habit, un chapeau* INVALIDE. *Un vieux fusil* INVALIDE.

— Fig. Qui n'est pas valide, qui est légalement nul, sans effet : *Donation nulle et* INVALIDE. *S'il y avait un seul péché, j'entends péché mortel, que le pénitent ne fût pas résolu d'éviter, dès là son acte de résolution au regard des autres péchés serait* INVALIDE. (Bourdal.)

— s. m. Homme que son âge ou ses infirmités mettent hors d'état de travailler : *Hôpital pour les* INVALIDES. ‖ Homme de guerre ou de mer que son âge ou ses infirmités mettent hors d'état de servir : *Louis XIV fit bâtir un véritable palais pour les* INVALIDES. *Les* INVALIDES *de la marine.*

— *Invalides civils*, Travailleurs vieux ou impotents, qu'on recueille dans certains établissements pour leur donner des soins.

— Métrol. Nom populaire d'une pièce de quatre sous, dont la valeur fut réduite à trois sous et demi, dans le siècle dernier :

Tiens, prends cet *invalide*, à ma santé va boire.
(*Théâtre de Gherardi.*)

— Pl. Hôpital destiné à recevoir les militaires invalides : *Etre admis aux* INVALIDES. *On cherche depuis longtemps une destination utile aux* INVALIDES. ‖ On dit aussi HÔTEL DES INVALIDES.

— Fam. Traitement que perçoit un soldat invalide : *Toucher ses* INVALIDES. ‖ Retraite obtenue pour de longs services; ressources dont on jouit dans sa vieillesse : *Les vieux romanciers regardent l'histoire comme leurs* INVALIDES. (Grimm.) *Je n'approuve aucunement que le duc de Bordeaux ait ses* INVALIDES *avant de sortir du maillot.* (P.-L. Courier.)

— Encycl. Il ne vint point à la pensée des anciens d'ouvrir aux citoyens mutilés dans les combats des asiles où ils pussent passer le reste de leurs jours. Aucune loi permanente ne s'occupa de leur sort. C'est par exception qu'on voit Pisistrate, à Athènes, ordonner que les soldats devenus *invalides* soient nourris aux frais de l'Etat. A Rome, les vétérans valides obtenaient parfois une part des territoires conquis. Quant aux soldats hors de service, il faut aller jusqu'à Auguste pour trouver la fondation d'une caisse militaire destinée à leur venir en aide. En France, les rois de la première race distribuèrent, à titre de récompense, des fiefs aux chefs qui combattaient pour eux, sans se préoccuper le moins du monde des simples soldats. Ce fut Charlemagne qui eut l'idée d'imposer aux monastères et abbayes de fondation royale l'obligation de recevoir des soldats mutilés, lesquels, sous les noms d'oblats ou de frères lais, y remplissaient les plus humbles fonctions. Plus tard, un certain nombre d'entre eux formèrent, sous le nom de *mortes-payes*, les garnisons des châteaux de peu d'importance. En 1254, saint Louis fonda les Quinze-Vingts, établissement dans lequel furent uniquement admis des gentilshommes ayant perdu la vue pendant la croisade. Henri III créa, en 1575, une sorte d'ordre de chevalerie, l'ordre de la Charité chrétienne, composé d'officiers et de soldats infirmes, entretenus aux frais des couvents qui avaient été obligés de les recevoir comme oblats. Henri IV n'oublia pas qu'il devait son royaume au courage et au dévouement de ses soldats, et il résolut de mettre leur vieillesse à l'abri de la misère. Pour cela, il reprit le projet que quelques-uns de ses prédécesseurs avaient eu, avant lui, de former un établissement spécial pour les *invalides*. En 1597, il affecta à la réalisation du plan qu'il avait conçu l'hôpital de la Charité chrétienne, situé rue de Lourcine, au faubourg Saint-Marceau, fondé au XIIIe siècle par Marguerite de Provence, veuve de Louis IX.

Cet établissement étant devenu insuffisant, Louis XIII ordonna de fonder, au château de Bicêtre, sous le nom de Commanderie de Saint-Louis, un hospice pour tous les officiers et soldats mutilés et dépourvus de ressources (1632). Mais les travaux en cours d'exécution furent suspendus par la mort du roi.

Le malheureux sort des nombreux soldats mutilés pendant les guerres qu'il avait faites suggéra à Louis XIV l'idée de leur donner un asile permanent dans un palais construit à cet effet. Dans ce but, il fit acheter de vastes terrains sur la rive gauche de la Seine et ordonna, le 12 mars 1670, d'y construire l'hôtel des *Invalides*, qui fut terminé quatre ans plus tard. Ce fut à la fin de 1674 que les *invalides* quittèrent leur demeure du Cherche-Midi, où on les avait installés provisoirement, pour aller prendre possession du splendide palais construit par Bruant et par Mansart. Louis XIV dota largement cet établissement, qui jouissait, au moment où

éclata la Révolution, d'un revenu annuel de 1,700,000 livres. Après la guerre de la Succession d'Espagne, l'espace ayant manqué à l'hôtel des *Invalides* pour tous les ayants droit, on dut remplacer pour beaucoup d'*invalides* l'assistance en nature par l'assistance en argent, laquelle prit bientôt un caractère de droit consacré par la loi de 1700.

Sous Louis XV, de nombreux abus s'introduisirent dans l'hôtel des *Invalides*. Les grands seigneurs y faisaient admettre leurs anciens laquais, bien qu'ils n'eussent jamais porté les armes, et le ministre Saint-Germain eut toutes les peines du monde à réprimer ces criantes illégalités. Sous la Révolution, les dépenses des *invalides* furent mises à la charge de l'Etat. En 1811, Napoléon réorganisa, par un décret, l'hôtel des *Invalides*, auquel il accorda une dotation de 6 millions. Ce même décret, du 25 mars, affecta au service de l'hôtel une dotation spéciale, composée principalement : 1° de la retenue de 2 pour 100 prescrite sur les appointements des officiers et employés, sur les soldes de réforme, de retraite, pensions de veuves, pensions civiles et toutes autres au-dessus de 500 fr.; 2° d'une retenue également de 2 pour 100 sur les traitements et pensions accordés par la Légion d'honneur; 3° d'une retenue de 1 pour 100 sur les actions et revenus des communes de l'Empire. Les dépenses de l'hôtel ne durent plus figurer au budget de la guerre. Le conseil d'administration fut composé du maréchal gouverneur, de quatre sénateurs désignés par l'empereur, du général commandant, de l'intendant, d'un inspecteur aux revues et du trésorier. Le décret créa deux états-majors, l'un général, ayant à sa tête le gouverneur, l'autre particulier, dont le chef le plus élevé était le commandant militaire. L'uniforme fut modifié et mis en rapport avec la tenue de l'armée active.

En 1832, la dotation des *Invalides* fit retour au Trésor, et, depuis lors, les dépenses causées par ce service forment un chapitre du budget du ministère de la guerre.

Les guerres de la Révolution et de l'Empire firent adjoindre à l'hôtel trois succursales, établies successivement à Versailles, à Gand et à Avignon, et qui ont été successivement supprimées. La dernière est celle d'Avignon, qui a subsisté jusqu'en 1850. Depuis lors, tous les *invalides* sont réunis à Paris. Leur nombre, qui s'est élevé à près de 15,000 sous le Consulat, à 26,000 en 1812, est descendu à 685 en 1872.

Les *invalides* sont organisés militairement et justiciables des conseils de guerre. Une ordonnance de 1822 leur donne le pas sur tous les corps de l'armée.

Pour pouvoir être admis à l'hôtel, il faut être pensionné par l'Etat, être âgé de soixante ans au moins, ou avoir des blessures et infirmités équivalentes à la perte d'un membre. Les admissions sont prononcées par le ministre de la guerre.

Indépendamment des états-majors de l'hôtel, dont la constitution est réglée par les décrets des 20 janvier 1849 et 30 mars 1852, les militaires *invalides* sont répartis en plusieurs divisions. La première division comprend les officiers *invalides* de tout grade; les autres comprennent deux catégories d'individus : 1° les *invalides* relativement actifs, qui font leur chambre, leur lit, entretiennent leurs effets, et dont le service très-restreint consiste à être homme de garde, planton à la cuisine, à la cave, etc.; 2° les *invalides* impotents, dit *grands moines lais* et *petits moines lais*, comprenant les manchots (manicrots), les impotents, etc. Ils ont une nourriture spéciale et des servants pour les soigner. Les grands moines lais ne paraissent pas au réfectoire et sont servis dans leur chambre. Les hommes complétement impotents sont traités à l'infirmerie de l'hôtel.

Chaque division est commandée par un chef de division, ayant sous ses ordres un adjudant, un sous-adjudant et un nombre suffisant de chefs de chambrée chargés de maintenir l'ordre. Les nominations à ces divers emplois sont faites par le gouverneur. Il est fait aux pensionnaires de l'hôtel une allocation mensuelle, dite *solde de menus besoins*, qui varie avec le grade, et est ainsi fixée : colonel, 30 fr.; lieutenant-colonel, 24 fr.; chef de bataillon, 20 fr.; capitaine, 10 fr.; lieutenant et sous-lieutenant, 8 fr.; adjudant sous-officier, 6 fr.; sergent-major, 5 fr.; sergent, 4 fr.; caporal, 3 fr.; soldat, 2 fr.; capitaine honoraire, 5 fr. 33 c.; lieutenant honoraire, 4 fr. Les chefs de chambrée reçoivent une haute paye de 5 fr. par mois. Chaque militaire *invalide* reçoit, par jour, 750 grammes de pain blanc, fabriqué par l'établissement; 250 grammes de viande, bœuf, veau ou mouton, bouilli ou en ragoût, et deux portions de légumes secs ou verts. Aux grandes fêtes de l'année ont lieu des repas nommés *régals*, qui sortent de l'ordinaire. Les officiers ont un régime différent de celui des soldats et sous-officiers; ils reçoivent des viandes rôties ou grillées, de la volaille, du gibier, du poisson frais, des légumes de saison, etc. Les officiers supérieurs sont servis dans leurs chambres. Les repas ont lieu à neuf heures et à dix heures du matin, à quatre heures et à cinq heures du soir. La moitié des pensionnaires est servie à chacun de ces repas. L'ancien règlement autorisait les *invalides* à emporter leurs vivres; mais cette tolérance engendra les plus graves abus : les vieux militaires, livrés au désœuvrement le plus complet et à toutes ses conséquences funestes, ne donnèrent que trop souvent aux jeunes soldats, leurs voisins, casernés à l'Ecole militaire, l'exemple de la débauche et de l'ivrognerie. Une ordonnance de 1863 mit fin à cet état de choses en prescrivant à tous les *invalides* de manger dans l'hôtel, à l'exception toutefois de ceux qui étaient mariés avant sa promulgation. Les grilles de l'hôtel sont ouvertes le matin à cinq ou six heures et se ferment le soir à neuf ou dix heures, selon la saison. Ceux qui ne sont pas de service disposent de leur temps comme il l'entendent, mais tous doivent coucher dans l'établissement.

Un aumônier et deux chapelains, résidant tous trois à l'hôtel, sont chargés du service du culte; une messe militaire est célébrée tous les dimanches, à midi, dans l'église, érigée en paroisse en 1814. Chaque régiment de la garnison de Paris envoie successivement sa musique, qui joue pendant l'office divin.

Le service de santé se compose de trois médecins principaux de première classe, dont un chef de service; d'un pharmacien principal de première classe; de deux médecins ordinaires de première classe; de deux médecins aides-majors, et de six médecins sous-aides. Vingt-cinq sœurs de Saint-Vincent de Paul, sous la direction d'une supérieure, donnent leurs soins aux malades de l'infirmerie, qui compte 400 lits.

Le conseil d'administration de l'hôtel, chargé de surveiller l'administration et l'emploi des fonds, a pour membres : le gouverneur de l'hôtel, président; le général commandant l'hôtel; l'intendant de la première division militaire; un officier supérieur major; un officier supérieur du génie; un officier supérieur *invalide*; un adjudant-major et deux chefs de division. Le sous-intendant de l'hôtel est le rapporteur du conseil d'administration; le secrétaire général archiviste remplit les fonctions de secrétaire.

L'état-major de l'hôtel se compose d'un maréchal de France ou d'un général de division, gouverneur; d'un général de brigade, commandant; d'un colonel ou lieutenant-colonel, major, et de sept capitaines adjudants-majors.

Le personnel d'administration se compose : d'un intendant ou sous-intendant militaire; d'un adjoint de première classe à l'intendance militaire; du secrétaire général archiviste, trésorier, bibliothécaire, conservateur des trophées militaires et commandant l'artillerie de l'hôtel; enfin, un directeur, huit adjudants d'administration et un garde du génie sont chargés des services administratifs proprement dits.

L'hôtel des *Invalides* avait été construit pour recevoir 6,000 hommes. A la suite de modifications destinées à accroître le confortable, ce nombre fut réduit à 4,000.

Depuis 1865, une partie des bâtiments a été aménagée pour recevoir un régiment.

Depuis plusieurs années, on a demandé la suppression de ce coûteux établissement, qui ne contient qu'un nombre très-restreint de pensionnaires, et de laisser les *invalides* vivre à leur guise comme les *invalides* de la marine, en leur donnant une pension de l'Etat. Une proposition faite dans ce sens par M. Glais-Bizoin et des députés de la gauche fut repoussée par le Corps législatif, le 29 juillet 1867. En 1872, la commission du budget a émis le vœu de voir supprimer cet établissement hospitalier, en réservant toutefois une section pour un petit nombre d'*invalides* sans famille et gravement mutilés.

Le premier gouverneur des *Invalides* fut François Lemaçon, seigneur d'Armoy (1675-1678); le gouverneur en exercice est le général de Martimprey, et le commandant militaire le général Sumpt, amputé des deux bras. Il a été nommé à ce poste le 13 juillet 1871.

La plupart des grandes nations de l'Europe ont institué, à l'exemple de la France, des établissements destinés à venir au secours de leurs vieux soldats mutilés. En Angleterre, Charles II fit construire, en 1682, l'hôpital de Chelsea, destiné aux *invalides* de l'armée de terre, et Guillaume III ordonna l'érection de l'hôpital de Greenwich, splendide établissement destiné aux vieux marins (v. GREENWICH). En Prusse, on trouve l'hôtel des *Invalides* de Berlin, fondé par Frédéric II en 1745, et l'hôtel des *Invalides* de Stolpe, en Poméranie. En outre, on a organisé des compagnies d'*invalides* répandues dans les provinces et jouissant des mêmes avantages que ceux de Berlin et de Stolpe. Dans la seconde moitié du dernier siècle, un hôtel des *Invalides* a été fondé à Upsal, en Suède. Enfin, en Russie, l'empereur Nicolas Ier a établi, en 1831, entre Gatchina et Tsarkoe-Célo, une colonie d'*invalides* pour les vétérans de la garde impériale. Chaque maison, à laquelle est annexée une certaine étendue de terre, est occupée par deux familles, et les veuves peuvent, après la mort de leur mari, continuer à rester dans la maison jusqu'au moment où leurs enfants sont admis dans des établisssements d'instruction militaire.

Charlet et Henri Monnier ont crayonné sous toutes ses faces et dans toutes ses attitudes ce glorieux estropié qu'on est convenu d'appeler un *invalide*. Henri Monnier, qui tient la plume avec autant de dextérité que le crayon, a même ajouté à ses esquisses si fines et si vraies un commentaire écrit. L'auteur de tant de scènes populaires prises sur le fait a rédigé tout un travail sérieux sur l'hôtel des *Invalides*. A travers les considérations historiques de ce travail se dégage, un peu trop négligée malheureusement, la physionomie du brave qui nous occupe. L'historien y nuit au physiologiste. Quel dommage! Vous imaginez-vous M. Prud'homme visitant « ces héros d'un autre âge, » conversant avec eux, et leur posant, de sa voix emphatique, toutes sortes de questions, où le chauvinisme fait ronfler ses plus belles périodes! C'eût été délicieux. Voyez-vous, d'autre part, M. Prud'homme et sa chaste moitié s'en allant sérieusement à la recherche de l'*invalide* à la tête de bois, « qui n'a jamais existé, » dit un *Guide de l'étranger à Paris*. Cette histoire de l'*invalide* à la tête de bois date des premières années de la fondation de la maison; elle prouverait au besoin que partout où le soldat français est réuni, même à l'état de ruine, le loustic apparaît. Dès Louis XIV, d'agréables farceurs à jambes de sapin ou à nez d'argent s'égayaient aux dépens des curieux qui venaient les voir. Entre autres mystifications à l'adresse de ceux qu'ils croyaient faciles à attraper, et qu'ils instruisaient de ce qu'il y avait d'intéressant à visiter, se plaçait la recommandation de ne pas quitter l'hôtel sans s'être fait montrer l'*invalide* à la tête de bois; ils indiquaient le corridor et la chambre de ce personnage extraordinaire. Comme les camarades étaient prévenus, ils faisaient faire aux badauds plusieurs voyages dans l'établissement pour chercher cet homme introuvable, les renvoyant d'étage en étage et de chambre en chambre. Partout on leur disait, avec le plus grand sérieux : « Il était là, il n'y a qu'un instant; il est allé se faire raser, et ne va pas tarder à revenir. Prenez la peine de vous asseoir. »

Qu'on n'aille pas croire, d'après cela, que l'*invalide* soit d'humeur toujours badine. La plupart du temps, au contraire, il est triste, grognon, de là le mot *grognard*, et bien qu'il soit tenu, d'après les règlements, de vivre, boire, dormir et manger en commun, il vit seul, recherche peu la société, et, sauf de rares exceptions, il est naturellement peu communicatif. Depuis un arrêté qui lui défend tout travail sur la voie publique, il ne peut plus être commis à la garde des constructions et des démolitions; cette tolérance entraînait des abus. Le père La Valeur, qui n'avait jamais bronché devant les canons de l'ennemi, se laissait enlever par ceux du marchand de vin; il rentrait en chancelant à l'hôtel, ce qui était d'un détestable exemple... et puis, l'absorption des spiritueux n'est pas son seul plaisir. Il a conservé pour le *sesque* un irrésistible penchant. Une jambe, un bras de moins n'empêchent pas le cœur d'être intact, et, pour être refroidie, son ardeur n'est pas éteinte. Il ne peut guère payer de sa personne, mais il est digne encore de celles qu'il courtise, et dont il charme les oreilles par des chansons grivoises et de graveleux calembours. Sa galanterie a tourné à l'aigre, ses défauts sont devenus des vices. Si vous interrogez les souvenirs de l'*invalide*, vous serez tout étonné d'apprendre que, s'il a beaucoup vu, il a fort peu appris et fort peu retenu. Parlez-lui de l'Egypte, dit Henri Monnier, il a trouvé que c'était un pays comme les autres. « Et les habitants? — Comme les autres. — Pourtant, monsieur, permettez... — Vous dites? — Permettez, leurs costumes... — Quels costumes? — Leurs costumes diffèrent. Comment sont-ils habillés? — Comme nous, la même chose; y vont pas tout nus. — Et les sables, monsieur, les sables, non-seulement mouvants, mais brûlants? — La même chose; comme chez nous. — Et les Pyramides, monsieur, les Pyramides, ces monuments d'un autre âge qui montent aux cieux et se perdent dans la nue? — Comme à Boulogne et à Calais, que j'ai été en garnison, au bord de la mer. » Questionnez un autre *invalide* : « Pardon, monsieur, si je vous interromps. — Faites. — Je vois sur votre poitrine briller la médaille qui prouve que vous fîtes partie de l'expédition qui alla conquérir la Chine. — (*Montrant la place de la jambe absente*) Tenez, c'est là que j'ai laissé cette quille-là! — Vous n'en avez que plus de mérite. Et que dites-vous de ces messieurs? — Quels messieurs? — Les Chinois. — Je les ai pas vus. — Comment! — J'en ai vu sans en voir. J'en ai vu, si vous voulez. — Que dites-vous de leurs mœurs, de leurs habitudes. — Connais pas. — Leurs habitudes ne sont pas les nôtres. — La même chose. — Leurs habitations? — Vous voulez dire leurs maisons? — Oui; leurs temples, leurs pagodes? — Les maisons ousqu'y restent? — Oui, où ils habitent, les temples où ils prient. — Comme chez nous; y a des portes et des fenêtres, la même chose comme chez nous. — Merci, camarade, bien obligé, infiniment reconnaissant. — Il n'y a pas de quoi. » Mêmes réponses si vous demandez des détails sur les batailles auxquelles assista un médaillé de Sainte-Hélène : « Pardon, monsieur, vous fîtes partie, si je ne me trompe, des cohortes qui promenèrent notre drapeau dans le monde entier? — 9e cuirassiers, 4e escadron. — Vous fûtes, par conséquent, à Eylau. — Témoin qui faisait diantrement froid, nom d'un...! J'avais mes pieds que je ne les sentais plus, mes mains la même chose. Quarante-sept heures que nous sons restés dans un cimetière. L'empereur avait eune casquette avec du poil après, y était. C'est là que mon capitaine est mort, capitaine Chauveau. Vous l'avez pt'être connu? — Jamais. — Capitaine Chauveau; que son garçon, qu'était enfant de troupe, il a été coupé en deux d'un boulet de canon; colonel à Waterloo, vous l'avez pt'être connu? — Je n'ai pas cet honneur-là? — Edmond qu'on l'appelait. — Je ne vous dis pas que non. — J'ai été les voir avec sa mère, qui demeurait avec. Y faisait un froid à Eylau que le diable en aurait pris les armes. Voilà la bataille d'Eylau, tous Russiens qui z'étaient. »

Ainsi raisonnent ces vieux débris, qui essayent encore de marcher crânement sous l'uniforme, depuis le caporal d'inspection, dont la main est remplacée par un crochet de fer, jusqu'au fameux grenadier qui vient de mettre son nez sur la chandelle... un éteignoir d'argent! Pauvres gens! ils ont servi tous les gouvernements avec la même fidélité passive, et le dieu qu'ils adorent, c'est ce grand fabricateur d'*invalides*, ce Napoléon qui s'est joué de leur vie, qui a fait couler leur sang, qui menait tambour battant des milliers d'hommes à la mort. La bataille, à leurs yeux, est la seule chose qui soit grande, légitime et logique. Tout ce qui n'est pas soldat, *c'est des clampins*. Saluez ces héros plus imposants par ce qu'ils ont été que par ce qu'ils sont, et souhaitons que le jour vienne, — jour bien lointain, hélas! — où l'*invalide* ne sera plus qu'un souvenir de la bêtise des peuples et de l'orgueil des rois.

— *Invalides de la marine.* Les *invalides* de la marine ne furent point logés à grands frais par Louis XIV, comme les *invalides* des armées de terre, dans un splendide hôtel. Ce prince, qui avait eu d'abord l'idée de faire construire pour eux deux hospices, l'un à Toulon, l'autre à Rochefort, renonça bientôt à son projet, et un édit de 1703 créa la caisse des *invalides* de la marine du roi, destinée à donner des secours aux marins estropiés. Les fonds qui alimentaient cette caisse étaient dus à une retenue de 3 deniers par livre sur toutes les prises amenées dans les ports de France. Un édit de 1709 fit participer aux avantages de cette caisse les marins du commerce, les employés civils de la marine, les ouvriers des arsenaux, et préleva une retenue sur les appointements de tous les participants. Maintenue par la Constituante, la caisse des *invalides* fut réunie, en 1793, à la trésorerie nationale, dont elle fut séparée en 1816; et, depuis lors, elle est placée sous la haute surveillance du ministre de la marine. L'établissement des *invalides* de la marine comprend trois services : 1° la caisse des *invalides* proprement dite, qui perçoit des retenues sur la solde des marins de l'Etat et du commerce et leur donne à cinquante ans une pension de demi-solde; 2° la caisse des gens de mer, recevant pour les marins absents les valeurs auxquelles ils ont droit; 3° la caisse des prises.

La caisse des *invalides* de la marine s'alimente aujourd'hui : 1° de la retenue de 0 fr. 03 par franc sur les dépenses du département de la marine et des colonies, et par la retenue de 0 fr. 05 par franc spécialement applicables au personnel des bureaux de l'administration centrale; 2° des retenues exercées sur la solde des officiers militaires ou civils et autres agents de la marine et des colonies en congé; 3° des retenues sur les salaires des marins employés soit au commerce, soit à la pêche et naviguant à salaires fixes ou à la part; 4° de la solde des déserteurs de la marine militaire et moitié de la solde des déserteurs de la marine commerciale; 5° des décomptes de solde, des parts de prise et produits de successions de marins, non réclamés pendant le délai réglementaire à la caisse des gens de mer, et versés, pour ordre, à la caisse des *invalides*, qui continue de faire rechercher les ayants droit; 6° des produits de bris et naufrages non réclamés pendant le délai réglementaire à la caisse des gens de mer, et versés, pour ordre, à la caisse des *invalides*, sans préjudice des réclamations ultérieures; 7° des droits des *invalides* sur les prises; 8° du dividende de 1,218 actions de la Banque de France, appartenant à la caisse des *invalides*; 9° de rentes 3 pour 100 appartenant à la caisse; 10° de la plus-value des feuilles de rôle d'équipage délivrées aux navires de commerce; 11° de recettes diverses.

Les trois caisses qui constituent l'établissement des *invalides* de la marine sont administrées par le trésorier général de la marine. A l'exception d'un petit nombre, qui sont placés à l'hôtel des *Invalides* de Paris, les *invalides* de la marine peuvent vivre où ils veulent. Le chiffre de leur pension varie selon leur grade, la nature de leurs services et la gravité de leurs blessures. En outre, il est accordé des secours aux veuves et aux orphelins des gens de mer.

— *Invalides civils.* L'idée de fonder des maisons de retraite pour les travailleurs vieux ou mutilés est assez ancienne parmi nous. On y avait songé lors de la première Révolution. Il existe même quelques-unes de ces maisons qui doivent leur établissement à la bienfaisance privée. A la révolution de Février 1848, le palais des Tuileries fut désigné pour être affecté à cet usage, et l'on inscrivit